

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2940

18 décembre 2007

### SOMMAIRE

<b>Aerium Antwerp S. à r.l.</b> .....	<b>141104</b>	<b>ID Trust Management</b> .....	<b>141109</b>
<b>Aerium EBBC A S.à r.l.</b> .....	<b>141108</b>	<b>INFICO International Finance and Invest-</b>	
<b>Aerium EBBC S.à r.l.</b> .....	<b>141108</b>	<b>ment Company S.A.</b> .....	<b>141117</b>
<b>AFD Rivesaltes A S.à r.l.</b> .....	<b>141120</b>	<b>International Health Organisation (I.H.O.)</b>	
<b>A.M.S. Auto Moto Sport S.à r.l.</b> .....	<b>141109</b>	.....	<b>141102</b>
<b>Arts Events</b> .....	<b>141102</b>	<b>Interpagos S.à r.l.</b> .....	<b>141117</b>
<b>Auchan Luxembourg</b> .....	<b>141091</b>	<b>Ivoix Investments S.A.</b> .....	<b>141091</b>
<b>Azur Investments Holding S.A.</b> .....	<b>141100</b>	<b>Jaoui S.A.</b> .....	<b>141093</b>
<b>BIOCARDEL Luxembourg S.A.</b> .....	<b>141100</b>	<b>Labmed S.A.</b> .....	<b>141099</b>
<b>Black Lion Beverages Luxembourg</b> .....	<b>141101</b>	<b>La Luciole S.à r.l.</b> .....	<b>141108</b>
<b>B &amp; R Luxembourg S.A.</b> .....	<b>141120</b>	<b>Leithanien Investment Group S.A.</b> .....	<b>141095</b>
<b>BRV S.A.</b> .....	<b>141097</b>	<b>Luxol Investissement S.A.</b> .....	<b>141119</b>
<b>Capinvest S.A.H.</b> .....	<b>141116</b>	<b>Manitoba Investments S.A.</b> .....	<b>141102</b>
<b>DMT Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>141104</b>	<b>Meriva S. à .r.l.</b> .....	<b>141074</b>
<b>Dodgson SA</b> .....	<b>141120</b>	<b>MFG International, S.à r.l.</b> .....	<b>141095</b>
<b>DSI International Luxembourg S.à r.l.</b> ..	<b>141095</b>	<b>Modern Funds Management Company S.A.</b>	
<b>Embaquattro S.A.</b> .....	<b>141102</b>	.....	<b>141111</b>
<b>E-Tech Invest S.A.</b> .....	<b>141116</b>	<b>Muguet Financière Holding S.A.</b> .....	<b>141097</b>
<b>Europrop Luxembourg II Sàrl</b> .....	<b>141119</b>	<b>Oxus Holding S.A.</b> .....	<b>141109</b>
<b>Falcione Finance S.A.</b> .....	<b>141116</b>	<b>SWG International S.A.</b> .....	<b>141095</b>
<b>Fiduciaire Comptable et Fiscale de Martel-</b>		<b>Syntesi S.A.</b> .....	<b>141116</b>
<b>lange SA</b> .....	<b>141092</b>	<b>Tobago Investment Holding S.A.</b> .....	<b>141108</b>
<b>Fincomp S.A.</b> .....	<b>141101</b>	<b>Unima S.A.</b> .....	<b>141107</b>
<b>Hientgen S.à.r.l.</b> .....	<b>141117</b>		

**Meriva S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 118.643.

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth of June

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MERIVA S.à r.l., having its registered office in L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, Grand Duchy of Luxembourg incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on July 26, 2006, published in the Mémorial C number 1918 of October 12, 2006 (the «Company»).

The meeting was presided by Fabien Debroise, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman appointed a secretary Renata Jokubauskaite, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Frédéric Lemoine, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that all the five hundred (500) shares representing the whole corporate capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

*Agenda:*

1. Modification of the nominal value of the shares of the Company, so as to fix it at one euro (EUR 1.-), and subsequent increase of the number of the current issued shares from five hundred (500) shares to twelve thousand five hundred (12,500) shares. Allocation of the twelve thousand five hundred (12,500) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each to the current shareholders, in the proportion of twenty-five (25) new shares for one (1) existing share;

2. Creation of a new class of shares of the Company (Class Ordinary Shares) by conversion of the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each of the Company into twelve thousand five hundred (12,500) Class Ordinary Shares of one euro (EUR 1.-) each, definition of the rights attaching to these Class Ordinary Shares, and allocation of these new shares to the current shareholders of the Company in replacement of the existing shares, in proportion of one (1) Class Ordinary Share for one (1) existing share;

3. Creation of six other new classes of shares of the Company (Classes GRP Preference Shares, GRP Common Shares A, GRP Common Shares B, BCT Preference Shares, BCT Common Shares A, BCT Common Shares B) and definition of the rights attaching to these classes of shares.

4. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred and two euro (EUR 12,502.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twenty-five thousand and two euro (EUR 25,002.-) by the creation and the issue of:

- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) Class GRP Preference Shares,
- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) Class GRP Common Shares A,
- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) Class GRP Common Shares B,
- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) Class BCT Preference Shares,
- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) Class BCT Common Shares A,
- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) Class BCT Common Shares B,
- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) Class Ordinary Shares

of one euro (EUR 1.-) each, being twelve thousand five hundred and two (12,502) new shares in total, together with total issue premiums of twenty-four million nine hundred eighty-six thousand four hundred eighty-five euro (EUR 24,986,485.-) each share having the rights and obligations attached to the class of shares to which it belongs as defined in the foregoing resolutions.

5. Subscription and paying up by Management Participation Programme (MPP) BCT AB of:

- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) new Class BCT Preference shares;
- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) new Class BCT Common Shares A;
- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) new Class BCT Common Shares B;
- eight hundred ninety-three (893) new Class Ordinary Shares

of a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, together with a total issue premium of five million six hundred eighty-eight thousand four hundred forty-three euro (EUR 5,688,443.-) by a contribution in kind of all its assets and liabilities;

6. Subscription and paying up by RENAL MANAGEMENT AB of:

- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) new Class GRP Preference shares;
- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) new Class GRP Common Shares A;
- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) new Class GRP Common Shares B;
- eight hundred ninety-three (893) new Class Ordinary Shares

of a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, together with total issue premium of nineteen million two hundred ninety-eight thousand forty-two euro (EUR 19,298,042.-) by a contribution in kind of all its assets and liabilities;

7. Reduction of the Company's corporate capital by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) so as to bring it from twenty-five thousand and two euro (EUR 25,002.-) to twelve thousand five hundred and two euro (EUR 12,502.-) by cancellation of twelve thousand five hundred (12,500) own Class Ordinary Shares of the Company;

8. Amendment of first and second paragraphs of Article 2 of the articles of association by replacing the term «Corporation» by the term «Company».

9. Amendment of Article 6 of the articles of association in order to reflect the capital increase, the capital reduction and the creation of the new classes of shares and the rights attached to these classes, so as to be worded as follows:

«The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred and two euro (EUR 12,502.-) represented by twelve thousand five hundred and two (12,502) shares of one EURO (EUR 1.-) each all fully paid-up and subscribed, represented by:

- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) Class GRP Preference Shares,
- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) Class GRP Common Shares A,
- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) Class GRP Common Shares B,
- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) Class BCT Preference Shares,
- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) Class BCT Common Shares A,
- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) Class BCT Common Shares B,
- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) Class Ordinary Shares.

In addition to the issued capital, issue premiums have been paid on the shares. The total of the issue premiums shall be allocated to an extraordinary reserve, which, upon a resolution of the board of managers' meeting, may be distributed to the shareholders.

The Class GRP Preference Shares shall entitle (i) to any and all payments received by the Company on the debentures issued by INDAP SWEDEN AB, a private limited liability company (Sw. privat aktieföretag) incorporated and having its registered office in Sweden, corporate registration no. 556678-4111 (the «Issuer») under the GRP Subordinated Capital Participating Loan Agreement No. 1 dated 16 April 2007 («No.1 GRP Debentures»), (ii) to any payments received by the Company upon a sale or other disposition by the Company of one or more of the No. 1 GRP Debentures, in each case less any taxes or duties payable by the Company related to such payments, the GRP Preference Asset.

The Class GRP Common Shares A shall entitle (i) to any and all payments received by the Company on the debentures issued by the Issuer under the GRP Subordinated Capital Participating Loan Agreement No. 2 dated 16 April 2007 («No. 2 GRP Debentures») and (ii) to any payments received by the Company upon a sale or other disposition by the company of one or more of the No. 2 GRP Debentures, in each case less any taxes or duties payable by the Company related to such payments, the GRP Common Asset A.

The Class GRP Common Shares B shall entitle (i) to any and all payments received by the Company on the debentures issued by the Issuer under the GRP Subordinated Capital Participating Loan Agreement No. 3 dated 16 April 2007 («No. 3 GRP Debentures») and (ii) to any payments received by the Company upon a sale or other disposition by the Company of one or more of the No. 3 GRP Debentures, in each case less any taxes or duties payable by the Company related to such payments, the GRP Common Asset B.

The Class BCT Preference Shares shall entitle (i) to any and all payments received by the Company on the debentures issued by the Issuer under the BCT Subordinated Capital Participating Loan Agreement No. 1 dated 16 April 2007 («No. 1 BCT Debentures») and (ii) to any payments received by the Company upon a sale or other disposition by the Company of one or more of the No. 1 BCT Debentures, in each case less any taxes or duties payable by the Company related to such payments, the BCT Preference Asset.

The Class BCT Common Shares A shall entitle (i) to any and all payments received by the Company on the debentures issued by the Issuer under the BCT Subordinated Capital Participating Loan Agreement No. 2 dated 16 April 2007 («No. 2 BCT Debentures») and (ii) to any payments received by the Company upon a sale or other disposition by the Company of one or more of the No. 2 BCT Debentures, in each case less any taxes or duties payable by the Company related to such payments, the BCT Common Asset A.

The Class BCT Common Shares B shall entitle (i) to any and all payments received by the Company on the debentures issued by the Issuer under the BCT Subordinated Capital Participating Loan Agreement No. 3 dated 16 April 2007 («No. 3 BCT Debentures») and (ii) to any payments received by the Company upon a sale or other disposition by the Company

of one or more of the No. 3 BCT Debentures, in each case less any taxes or duties payable by the Company related to such payments, the BCT Common Asset B.

The Class Ordinary Shares shall entitle to any and all distributable profits of the Company that are not reserved to any of the foregoing Classes.

The terms «share» and «shares» or «shareholder» and «shareholders» shall, in these Articles unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the Class GRP Preference Shares, the Class GRP Common Shares A, the Class GRP Common Shares B, the Class BCT Preference Shares, the Class BCT Common Shares A, the Class BCT Common Shares B and the Class Ordinary Shares and their holders.»

10. Deletion of Article 8 from the articles of association and the subsequent renumbering of the Articles from Article 8 (ex-Article 9) to Article 18 (ex-Article 19) of the articles of association.

11. Amendment of paragraph 2 of Article 16 (ex-Article 17) of the articles of association so as to be worded as follows:

«The net retained earnings of the Company may be distributed as dividends to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company in the following way:

All profits deriving from income from the GRP Preference Asset will be distributed pro-rata amongst the holders of Class GRP Preference Shares.

All profits deriving from income from the GRP Common Asset A will be distributed pro-rata amongst the holders of Class GRP Common Shares A.

All profits deriving from income from the GRP Common Asset B will be distributed pro-rata amongst the holders of Class GRP Common Shares B.

All profits deriving from income from the BCT Preference Asset will be distributed pro-rata amongst the holders of Class BCT Preference Shares.

All profits deriving from income from the BCT Common Asset A will be distributed pro-rata amongst the holders of Class BCT Common Shares A.

All profits deriving from income from the BCT Common Asset B will be distributed pro-rata amongst the holders of Class BCT Common Shares B.

All remaining distributable profits will be distributed pro-rata amongst the holders of Class Ordinary Shares.

On each occasion where net retained earnings are distributed by the Company and such aggregate distributions is, in aggregate, regardless of the reason therefore, lower than the aggregate amount to which all shares are, in aggregate, entitled as set out above, Preference Shares and Common Shares shall rank ahead of Ordinary Shares. In the event that the distribution is lower than the aggregate amount to which all shares are, in aggregate, entitled as set out above, the amount distributed shall be allocated between GRP Preference Shares, GRP Common Shares A, GRP Common Shares B, BCT Preference Shares, BCT Common Shares A and BCT Common Shares B in proportion to the Initial Principal Amount (as defined in the respective loan agreements) of the respective debentures.»

After the following was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to modify the nominal value of the shares of the Company, so as to fix it at one euro (EUR 1.-), and subsequently to increase the number of the current issued shares from five hundred (500) shares to twelve thousand five hundred (12,500) shares. The meeting resolves to allocate the twelve thousand five hundred (12,500) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each to the current shareholders, in the proportion of twenty-five (25) new shares for one (1) existing share.

*Second resolution*

The general meeting decides to create a new class of shares of the Company («Class Ordinary Shares») by conversion of the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each of the Company into twelve thousand five hundred (12,500) Class Ordinary Shares of one euro (EUR 1.-) each.

The Class Ordinary Shares shall entitle to any and all distributable profits of the Company that are not reserved to any of the other classes.

The twelve thousand five hundred (12,500) Class Ordinary Shares are allocated to the current shareholders of the Company in the proportion of one (1) Class Ordinary Share for one (1) existing share.

*Third resolution*

The general meeting decide to create six other new classes of shares of the Company, which shall be designated as follows:

- Class GRP Preference Shares,
- Class GRP Common Shares A,
- Class GRP Common Shares B,
- Class BCT Preference Shares,
- Class BCT Common Shares A,

- Class BCT Common Shares B,

The Class GRP Preference Shares shall entitle (i) to any and all payments received by the Company on the debentures issued by INDAP SWEDEN AB, a private limited liability company (Sw. privat aktieföretag) incorporated and having its registered office in Sweden, corporate registration no. 556678-4111 (the «Issuer») under the GRP Subordinated Capital Participating Loan Agreement No. 1 dated 16 April 2007 («No.1 GRP Debentures»), (ii) to any payments received by the Company upon a sale or other disposition by the Company of one or more of the No. 1 GRP Debentures, in each case less any taxes or duties payable by the Company related to such payments, the GRP Preference Asset.

The Class GRP Common Shares A shall entitle (i) to any and all payments received by the Company on the debentures issued by the Issuer under the GRP Subordinated Capital Participating Loan Agreement No. 2 dated 16 April 2007 («No. 2 GRP Debentures») and (ii) to any payments received by the Company upon a sale or other disposition by the company of one or more of the No. 2 GRP Debentures, in each case less any taxes or duties payable by the Company related to such payments, the GRP Common Asset A.

The Class GRP Common Shares B shall entitle (i) to any and all payments received by the Company on the debentures issued by the Issuer under the GRP Subordinated Capital Participating Loan Agreement No. 3 dated 16 April 2007 («No. 3 GRP Debentures») and (ii) to any payments received by the Company upon a sale or other disposition by the Company of one or more of the No. 3 GRP Debentures, in each case less any taxes or duties payable by the Company related to such payments, the GRP Common Asset B.

The Class BCT Preference Shares shall entitle (i) to any and all payments received by the Company on the debentures issued by the Issuer under the BCT Subordinated Capital Participating Loan Agreement No. 1 dated 16 April 2007 («No. 1 BCT Debentures») and (ii) to any payments received by the Company upon a sale or other disposition by the Company of one or more of the No. 1 BCT Debentures, in each case less any taxes or duties payable by the Company related to such payments, the BCT Preference Asset.

The Class BCT Common Shares A shall entitle (i) to any and all payments received by the Company on the debentures issued by the Issuer under the BCT Subordinated Capital Participating Loan Agreement No. 2 dated 16 April 2007 («No. 2 BCT Debentures») and (ii) to any payments received by the Company upon a sale or other disposition by the Company of one or more of the No. 2 BCT Debentures, in each case less any taxes or duties payable by the Company related to such payments, the BCT Common Asset A.

The Class BCT Common Shares B shall entitle (i) to any and all payments received by the Company on the debentures issued by the Issuer under the BCT Subordinated Capital Participating Loan Agreement No. 3 dated 16 April 2007 («No. 3 BCT Debentures») and (ii) to any payments received by the Company upon a sale or other disposition by the Company of one or more of the No. 3 BCT Debentures, in each case less any taxes or duties payable by the Company related to such payments, the BCT Common Asset B.

#### *Fourth resolution*

The general meeting decides to increase the Company's corporate capital by an amount of twelve thousand five hundred and two euro (EUR 12,502.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twenty-five thousand and two euro (EUR 25,002.-) by the creation and issue of:

- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) Class GRP Preference Shares,
- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) Class GRP Common Shares A,
- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) Class GRP Common Shares B,
- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) Class BCT Preference Shares,
- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) Class BCT Common Shares A,
- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) Class BCT Common Shares B,
- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) Class Ordinary Shares

of one euro (EUR 1.-) each, being twelve thousand five hundred and two (12,502) new shares in total, together with total issue premiums of twenty-four million nine hundred eighty-six thousand four hundred eighty-five euro (EUR 24,986,485.-) each share having the rights and obligations attached to the class of shares to which it belongs as defined in the foregoing resolutions.

#### *Subscription*

Thereupon,

RENAL MANAGEMENT AB, a company organized under the Swedish laws, having its registered office at Box 7373, 103 91 Stockholm, Sweden, corporate registration number 556706-3689 (the «RENAL MANAGEMENT») represented by Renata Jokubauskaite, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 28, 2007 has declared to subscribe:

- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) Class GRP Preference Shares,
- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) Class GRP Common Shares A,
- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) Class GRP Common Shares B, and
- eight hundred ninety-three (893) Class Ordinary Shares



of one euro (EUR 1.-) each. These new shares have been fully paid up together with a total issue premium of nineteen million two hundred ninety-eight thousand forty-two euro (EUR 19,298,042.-) by a contribution in kind consisting in all assets and liabilities of RENAL MANAGEMENT, together constituting its entire net equity. All the assets and liabilities comprise the following:

*Assets of RENAL MANAGEMENT*

- FIVE HUNDRED (500) shares in INDAP SWEDEN AB, a private limited liability company (Sw. privat aktiebolag) incorporated and having its registered office in Sweden, corporate registration No. 556678-4111, having a par value of ONE Swedish kronor (SEK 1) each and representing 0,04995 % of INDAP SWEDEN AB issued capital, these assets being valued at six million six hundred thousand Swedish kronor (SEK 6,600,000.-);

- Debentures for a total amount of one hundred seventy-one million one hundred twenty thousand and three Swedish kronor (SEK 171,120,003.-), including:

1. one (1) debenture issued by INDAP SWEDEN AB, a private limited liability company (Sw. privat aktiebolag) incorporated and having its registered office in Sweden, corporate registration No. 556678-4111 (the «Issuer») under the GRP Subordinated Capital Participating Loan Agreement No. 1 dated on 16 April 2007 (the «No.1 GRP Debentures»), these assets being valued at fifty-two million five hundred fifty-two thousand one hundred and two Swedish kronor (SEK 52,552,102.-);

2. one (1) debenture issued by the Issuer under the GRP Subordinated Capital Participating Loan Agreement No. 2 dated on 16 April 2007 («No. 2 GRP Debentures»), these assets being valued seventy-nine million one hundred twenty-nine thousand one hundred ninety-nine Swedish kronor (SEK 79,129,199.-);

3. ONE (1) debenture issued by the Issuer under the GRP Subordinated Capital Participating Loan Agreement No. 3 dated on 16 April 2007 («No. 3 GRP Debentures»), these assets being valued at thirty-nine million four hundred thirty-eight thousand seven hundred and two Swedish kronor (SEK 39,438,702.-);

- Cash at bank and related accrued interest amounting to one million sixty-eight thousand six hundred thirty-four Swedish kronor (SEK 1,068,634.-);

- Interest claim on the bank SEB amounting to one million two hundred and nine thousand two hundred eighty-six Swedish kronor (SEK 1,209,286.-)

- two hundred fifty (250) shares of the Company having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, representing 50% of its issued share capital, these assets being valued at six thousand two hundred fifty euro (EUR 6,250.-);

*Liabilities of RENAL MANAGEMENT*

- Interest free loan amounting to forty-one thousand nine hundred ninety-five euro (EUR 41,995.-) between RENAL MANAGEMENT as borrower and GORDON HOLDING GUERNSEY I LIMITED, Guernsey company with registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, Channel Islands, Reg.n ° 44 879 as lender. RENAL MANAGEMENT has issued promissory note dated on April 25, 2007.

- Interest free loan amounting to seven thousand three hundred seventy-five euro (EUR 7,375.-) between RENAL MANAGEMENT as borrower and GORDON HOLDING GUERNSEY II LIMITED, Guernsey company with registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, Channel Islands, Reg.n ° 44 780, as lender. RENAL MANAGEMENT has issued promissory note dated on April 25, 2007.

- Interest free loan amounting to six hundred thirty euro (EUR 630.-) between RENAL MANAGEMENT as borrower and GORDON HOLDING GUERNSEY III LIMITED, Guernsey company with registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, Channel Islands, Reg.n ° 44 781 as lender (GORDON HOLDING GUERNSEY I LIMITED, GORDON HOLDING GUERNSEY II LIMITED and GORDON HOLDING GUERNSEY III LIMITED collectively referred as «Creditors»). RENAL MANAGEMENT has issued promissory note dated on 25 April 2007.

- Invoice from DELOITTE dated on June 4, 2007 amounting to Seventy-five thousand Swedish kronor (SEK 75,000.-).

Evidence of the value of the contribution in kind of the aforementioned assets and liabilities has been given to the undersigned notary by a statement of contribution value of the board of managers of the Company dated June 29, 2007 and by an interim balance sheet of RENAL MANAGEMENT dated June 28, 2007, which statement of contribution value and interim balance sheet will be signed *in varietur* by the appearing persons and the undersigned notary and shall stay affixed to this minute, with which it will be registered.

According to the declaration of the managers of RENAL MANAGEMENT dated June 27, 2007, the assets and liabilities so contributed to the Company have been valued at nineteen million three hundred and four thousand two hundred ninety-three euro (EUR 19,304,293.-)

Management Participation Programme (MPP) BCT AB, a company organized under the Swedish laws, having its registered office at Box 7373, 103 91 Stockholm, Sweden, corporate registration number 556702-7205 (the «MPP BCT AB») represented by Frederic Lemoine, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 28, 2007, has declared to subscribe:

- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) Class BCT Preference Shares,
- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) Class BCT Common Shares A,

- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) Class BCT Common Shares B, and
- eight hundred ninety-three (893) Class Ordinary Shares

of one euro (EUR 1.-) each. These new shares have been fully paid up together with a total issue premium of five million six hundred eighty-eight thousand four hundred forty-three euro (EUR 5,688,443.-) by a contribution in kind consisting in all assets and liabilities of MPP BCT AB, together constituting its entire net equity. All the assets and liabilities comprise the following:

#### *Assets of MPP BCT AB*

- five hundred (500) shares in INDAP SWEDEN AB, a private limited liability company (Sw. privat aktiebolag) incorporated and having its registered office in Sweden, corporate registration No. 556678-4111, having a per par value of one Swedish kronor (SEK 1.-) each and representing 0,04995 % of INDAP SWEDEN AB issued capital, these assets being valued at six million six hundred thousand Swedish kronor (SEK 6,600,000.-);
- Debentures for a total amount forty-five million four hundred twenty-one thousand four hundred twenty-nine Swedish kronor (SEK 45,421,429.-), including:
  1. one (1) debenture issued by INDAP SWEDEN AB, a private limited liability company (Sw. privat aktiebolag) incorporated and having its registered office in Sweden, corporate registration No. 556678-4111 (the «Issuer») under the BCT Subordinated Capital Participating Loan Agreement No. 1 dated on 16 April 2007 (the «No.1 BCT Debentures»), these assets being valued at eighteen million five hundred eighty-nine thousand nine hundred forty-four Swedish kronor (SEK 18,589,944.-);
  2. one (1) debenture issued by the Issuer under the BCT Subordinated Capital Participating Loan Agreement No. 2 dated on 16 April 2007 («No. 2 BCT Debentures»), these assets being valued at twenty-two million forty-three thousand nine hundred ninety Swedish kronor (SEK 22,043,990.-);
  3. one (1) debenture issued by the Issuer under the BCT Subordinated Capital Participating Loan Agreement No. 3 dated on 16 April 2007 («No. 3 BCT Debentures»), these assets being valued at four million seven hundred eighty-seven four hundred ninety-five Swedish kronor (SEK 4,787,495.-);
- Cash at bank and related accrued interest amounting to one million seventy-eight thousand six hundred seventy Swedish kronor (SEK 1,078,670.-);
- Interest claim on the bank SEB amounting to three hundred sixty-nine thousand three hundred seventy-eight Swedish kronor (SEK 369,378.-);
- two hundred fifty (250) shares of the Company having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, representing 50% of its issued share capital, these assets being valued at six thousand two hundred fifty euro (EUR 6,250.-);

#### *Liabilities of MPP BCT AB*

- Interest free loan amounting to forty-one thousand nine hundred ninety-five euro (EUR 41,995.-) between MPP BCT AB as borrower and GORDON HOLDING GUERNSEY I LIMITED, Guernsey company with registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, Channel Islands, Reg.n ° 44 879 as lender. MPP BCT AB has issued promissory note dated on April 25, 2007.
- Interest free loan amounting to seven thousand three hundred seventy-five euro (EUR 7,375.-) between MPP BCT AB as borrower and GORDON HOLDING GUERNSEY II LIMITED, Guernsey company with registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, Channel Islands, Reg.n ° 44 780, as lender. MPP BCT AB has issued promissory note dated on April 25, 2007.
- Interest free loan amounting to SIX HUNDRED THIRTY EURO (EUR 630.-) between MPP BCT AB as borrower and and GORDON HOLDING GUERNSEY III LIMITED, GUERNSEY company with registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, Channel Islands, Reg.n ° 44 781 as lender (GORDON HOLDING GUERNSEY I LIMITED, GORDON HOLDING GUERNSEY II LIMITED and GORDON HOLDING GUERNSEY III LIMITED collectively referred as «Creditors»). MPP BCT AB has issued promissory note dated on 25 April 2007.
- Invoice from DELOITTE dated on June 4, 2007 amounting to seventy-five thousand Swedish kronor (SEK 75,000.-).

Evidence of the value of the contribution in kind of the aforementioned assets and liabilities has been given to the undersigned notary by a statement of contribution value of the board of managers of the Company dated June 29, 2007 and by an interim balance sheet of MPP BCT AB dated June 28, 2007, which statement of contribution value and interim balance sheet will be signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary and shall stay affixed to this minute, with which it will be registered.

According to the declaration of the managers of MPP BCT AB dated June 27, 2007, the assets and liabilities so contributed to the Company have been valued at five million six hundred ninety-four thousand six hundred ninety-four euro (EUR 5,694,694.-).

#### *Effective implementation of the contributions*

MPP BCT AB, here represented as stated above, and RENAL MANAGEMENT, here represented as stated above, (the «Contributors») expressly declare jointly and each individually on their own name that:

- a) About the shares of the Company and the shares of INDAP SWEDEN AB (the «Shares»):

- the Shares are validly issued and fully paid up;
  - the Contributors are the due owners of the shares;
  - INDAP SWEDEN AB is duly created and validly existing;
  - INDAP SWEDEN AB is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to the Contributors at this date which could lead to such court proceedings;
  - the Shares are freely transferable, subject to standard waiver of post sale purchase rights, and are not pledged or otherwise encumbered;
  - all formalities will be carried out respectively in Luxembourg and in Sweden in order to realize the transfer of the Shares and to render it effective anywhere and towards third parties.
- b) About the debentures issued by INDAP SWEDEN AB:
- the debentures are validly issued and fully paid up by the Contributors;
  - the Contributors are the due owners of the debentures;
  - all formalities will be carried out in Sweden in order to realize the transfer of the debentures and to render it effective anywhere and towards third parties.
- c) About the cash at bank:
- an instruction will be given to the bank of the Contributors in order to transfer the cash to the bank account of the Company;
- d) About the Interest free loans:
- the Creditors have expressly consented to the transfer by the Contributors of Interest free loans to the Company;
  - all formalities under the Sweden law have been carried out in Sweden in order to realize the transfer the interest free loans and to render it effective anywhere and towards third party.
- e) About the invoices:
- DELOITTE has expressly consented to the transfer by the Contributors of the invoices to the Company;
  - all formalities under the Sweden law have been carried out in Sweden in order to realize the transfer of the invoices and to render it effective anywhere and towards third party.

*Fifth resolution*

Consequently to these contributions the general meeting decides to reduce the Company's corporate capital by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) so as to bring it from twenty-five thousand and two euro (EUR 25,002.-) to twelve thousand five hundred and two euro (EUR 12,502.-) by cancellation of twelve thousand five hundred (12,500) own Class Ordinary Shares of one euro (EUR 1.-) each, held by the Company in its portfolio.

*Sixth resolution*

The general meeting decides to amend the first and second paragraphs of Article 2 of the articles of association by replacing the term «Corporation» by the term «Company».

*Seventh resolution*

The general meeting decides to amend the Article 6 of the articles of association so that it reads as follows:

«The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred and two euro (EUR 12,502.-) represented by twelve thousand five hundred and two (12,502) shares of one euro (EUR 1.-) each all fully paid-up and subscribed, represented by:

- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) Class GRP Preference Shares,
- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) Class GRP Common Shares A,
- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) Class GRP Common Shares B,
- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) Class BCT Preference Shares,
- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) Class BCT Common Shares A,
- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) Class BCT Common Shares B,
- one thousand seven hundred eighty-six (1,786) Class Ordinary Shares.

In addition to the issued capital, issue premiums have been paid on the shares. The total of the issue premiums shall be allocated to an extraordinary reserve, which, upon a resolution of the board of managers, may be distributed to the shareholders.

The Class GRP Preference Shares shall entitle (i) to any and all payments received by the Company on the debentures issued by INDAP SWEDEN AB, a private limited liability company (Sw. privat aktieföretag) incorporated and having its registered office in Sweden, corporate registration no. 556678-4111 (the «Issuer») under the GRP Subordinated Capital Participating Loan Agreement No. 1 dated 16 April 2007 («No.1 GRP Debentures»), (ii) to any payments received by the Company upon a sale or other disposition by the Company of one or more of the No. 1 GRP Debentures, in each case less any taxes or duties payable by the Company related to such payments, the GRP Preference Asset.



The Class GRP Common Shares A shall entitle (i) to any and all payments received by the Company on the debentures issued by the Issuer under the GRP Subordinated Capital Participating Loan Agreement No. 2 dated 16 April 2007 («No. 2 GRP Debentures») and (ii) to any payments received by the Company upon a sale or other disposition by the company of one or more of the No. 2 GRP Debentures, in each case less any taxes or duties payable by the Company related to such payments, the GRP Common Asset A.

The Class GRP Common Shares B shall entitle (i) to any and all payments received by the Company on the debentures issued by the Issuer under the GRP Subordinated Capital Participating Loan Agreement No. 3 dated 16 April 2007 («No. 3 GRP Debentures») and (ii) to any payments received by the Company upon a sale or other disposition by the Company of one or more of the No. 3 GRP Debentures, in each case less any taxes or duties payable by the Company related to such payments, the GRP Common Asset B.

The Class BCT Preference Shares shall entitle (i) to any and all payments received by the Company on the debentures issued by the Issuer under the BCT Subordinated Capital Participating Loan Agreement No. 1 dated 16 April 2007 («No. 1 BCT Debentures») and (ii) to any payments received by the Company upon a sale or other disposition by the Company of one or more of the No. 1 BCT Debentures, in each case less any taxes or duties payable by the Company related to such payments, the BCT Preference Asset.

The Class BCT Common Shares A shall entitle (i) to any and all payments received by the Company on the debentures issued by the Issuer under the BCT Subordinated Capital Participating Loan Agreement No. 2 dated 16 April 2007 («No. 2 BCT Debentures») and (ii) to any payments received by the Company upon a sale or other disposition by the Company of one or more of the No. 2 BCT Debentures, in each case less any taxes or duties payable by the Company related to such payments, the BCT Common Asset A.

The Class BCT Common Shares B shall entitle (i) to any and all payments received by the Company on the debentures issued by the Issuer under the BCT Subordinated Capital Participating Loan Agreement No. 3 dated 16 April 2007 («No. 3 BCT Debentures») and (ii) to any payments received by the Company upon a sale or other disposition by the Company of one or more of the No. 3 BCT Debentures, in each case less any taxes or duties payable by the Company related to such payments, the BCT Common Asset B.

The Class Ordinary Shares shall entitle to any and all distributable profits of the Company that are not reserved to any of the foregoing Classes.

The terms «share» and «shares» or «shareholder» and «shareholders» shall, in these Articles unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the Class GRP Preference Shares, the Class GRP Common Shares A, the Class GRP Common Shares B, the Class BCT Preference Shares, the Class BCT Common Shares A, the Class BCT Common Shares B and the Class Ordinary Shares and their holders.»

#### *Eighth resolution*

The general meeting decides to delete Article 8 from the articles of association and subsequently to renumber the Articles from Article 8 (ex-Article 9) to Article 18 (ex-Article 19) of the articles of association.

#### *Ninth resolution*

The general meeting decides to amend paragraph 2 of Article 16 (ex-Article 17) of the articles of association so as to be worded as follows:

«The net retained earnings of the Company may be distributed as dividends to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company in the following way:

All profits deriving from income from the GRP Preference Asset will be distributed pro-rata amongst the holders of Class GRP Preference Shares.

All profits deriving from income from the GRP Common Asset A will be distributed pro-rata amongst the holders of Class GRP Common Shares A.

All profits deriving from income from the GRP Common Asset B will be distributed pro-rata amongst the holders of Class GRP Common Shares B.

All profits deriving from income from the BCT Preference Asset will be distributed pro-rata amongst the holders of Class BCT Preference Shares.

All profits deriving from income from the BCT Common Asset A will be distributed pro-rata amongst the holders of Class BCT Common Shares A.

All profits deriving from income from the BCT Common Asset B will be distributed pro-rata amongst the holders of Class BCT Common Shares B.

All remaining distributable profits will be distributed pro-rata amongst the holders of Class Ordinary Shares.

On each occasion where net retained earnings are distributed by the Company and such aggregate distributions is, in aggregate, regardless of the reason therefore, lower than the aggregate amount to which all shares are, in aggregate, entitled as set out above, Preference Shares and Common Shares shall rank ahead of Ordinary Shares. In the event that the distribution is lower than the aggregate amount to which all shares are, in aggregate, entitled as set out above, the amount distributed shall be allocated between GRP Preference Shares, GRP Common Shares A, GRP Common Shares

B, BCT Preference Shares, BCT Common Shares A and BCT Common Shares B in proportion to the Initial Principal Amount (as defined in the respective loan agreements) of the respective debentures.»

#### Costs

The expenses, costs, remuneration and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at 8,000.- €.

The contribution in kind being made within the framework of the Contribution by the Contributors (being two companies incorporated in the European Union) of all their assets and liabilities, the Company refers to article 4.1 of the law of December 29, 1971, as amended, which provides for capital tax exemption.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mille sept, le vingt-neuf juin

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de MERIVA S.à r.l., avec son siège social situé au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constitué suivant acte reçu par Maître Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch en date du 26 juillet 2006, publié au Mémorial C, numéro 1918 du 12 octobre 2006 (la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Fabien Debroise, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Renata Jokubauskaite, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Frédéric Lemoine, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le président expose et prie le notaire soussigné d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que les cinq cents (500) parts sociales représentant l'entière du capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été informés avant l'assemblée.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Modification de la valeur nominale des parts sociales de la Société, afin de la fixer à un euro (EUR 1,-) et augmentation subséquente du nombre de parts sociales actuellement émises de cinq cents (500) parts sociales à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales. Allocation des douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune aux associés actuels dans la proportion de vingt-cinq (25) parts sociales nouvelles pour une (1) part sociale existante;

2. Création d'une nouvelle Classe de parts sociales de la Société (Parts Sociales Ordinaires) par conversion des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires d'un euro (EUR 1,-) chacune, détermination des droits attachés aux Parts Sociales Ordinaires et allocations de ces nouvelles parts sociales aux associés actuels de la Société en remplacement des parts sociales existantes dans la proportion d'une (1) Part Sociale Ordinaire pour une (1) part sociale existante;

3. Création de six autres nouvelles Classes de parts sociales de la Société (Parts Sociales Préférentielles de Classe GRP, Parts Sociales Communes A de Classe GRP, Parts Sociales Communes B de Classe GRP, Parts Sociales Préférentielles de Classe BCT, Parts Sociales Communes A de Classe BCT, Parts Sociales Communes B de Classe BCT) et détermination des droits attachés à ces classes de parts sociales.

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingt-cinq mille deux euros (EUR 25.002,-) par la création et l'émission de:

- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales Préférentielles de Classe GRP
- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales Communes A de Classe GRP
- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales Communes B de Classe GRP

- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales Préférentielles de Classe BCT
- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales Communes A de Classe BCT
- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales Communes B de Classe BCT
- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales Ordinaires

d'un euro (EUR 1,-) chacune, soit douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales nouvelles au total, ensemble avec un total de primes d'émission de vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-cinq euro (EUR 24.986.485,-) chaque part sociale ayant les droits et obligations attachés à la classe de parts sociales à laquelle elle appartient tels que définis dans les résolutions précédentes.

5. Souscription et libération par Management Participation Programme (MPP) BCT AB de:

- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe BCT
- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) nouvelles Parts Sociales Communes A de Classe BCT
- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) nouvelles Parts Sociales Communes B de Classe BCT
- huit cent quatre-vingt-treize (893) nouvelles Parts Sociales Ordinaires

d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale de cinq millions six cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quarante-trois euros (EUR 5.688.443,-) par l'apport en nature de tous ses actifs et passifs.

6. Souscription et libération par RENAL MANAGEMENT AB de:

- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe GRP
- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) nouvelles Parts Sociales Communes A de Classe GRP
- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) nouvelles Parts Sociales Communes B de Classe GRP
- huit cent quatre-vingt-treize (893) nouvelles Parts Sociales Ordinaires

d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale de dix-neuf millions deux cent quatre-vingt-dix huit mille quarante-deux euros (EUR 19.298.042,-) par l'apport en nature de tous ses actifs et passifs;

7. Réduction du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) afin de le porter de vingt-cinq mille deux euros (EUR 25.002,-) à douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-) par l'annulation de douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires propres de la Société;

8. Modification des paragraphes un et deux de l'Article 2 des statuts en remplaçant le terme «Société» par le terme «Société»;

9. Modification de l'Article 6 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital, la réduction de capital et la création des nouvelles classes de parts sociales et des droits attachés à ces classes afin de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-) représenté par douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, représenté par:

- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales Préférentielles de Classe GRP,
- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales Communes A de Classe GRP,
- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales Communes B de Classe GRP,
- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales Préférentielles de Classe BCT,
- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales Communes A de Classe BCT,
- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales Communes B de Classe BCT,
- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales Ordinaires

En plus du capital social, des primes d'émission ont été payées sur les parts sociales. Le total des primes d'émission sera alloué à une réserve extraordinaire qui pourra être distribuée aux associés par décision du conseil de gérance.

Les Parts Sociales Préférentielles de Classe GRP donnent droit (i) à tous paiements reçus par la Société sur les obligations émises par INDAP SWEDEN AB, une société à responsabilité limitée (SW. privat aktiebolag) constituée et ayant son siège social en Suède, enregistrement N ° 556678-4111 (l'«Emetteur»), en vertu du Contrat de Prêt Subordonné Participatif au Capital GRP N ° 1 daté du 16 avril 2007 (les «Obligations GRP N ° 1»), (ii) à tous paiements reçus par la Société suite à la vente ou à la disposition par la Société d'une ou plusieurs des Obligations GRP N ° 1 en tous les cas, moins les taxes et droits payables par la Société en relation avec ces paiements, L'Actif Préférentiel GRP.

Les Parts Sociales Communes A de Classe GRP donnent droit (i) à tous paiements reçus par la Société sur les obligations émises par l'Emetteur en vertu du Contrat de Prêt Subordonné Participatif au Capital GRP N ° 2 daté du 16 avril 2007 (les «Obligations GRP N ° 2») et (ii) à tous paiements reçus par la Société suite à la vente ou à la disposition par la Société d'une ou plusieurs des Obligations GRP N ° 2, en tous les cas, moins les taxes et droits payables par la Société en relation avec ces paiements, l'Actif Commun A GRP.

Les Parts Sociales Communes B de Classe GRP donnent droit (i) à tous paiements reçus par la Société sur les obligations émises par l'Emetteur en vertu du Contrat de Prêt Subordonné Participatif au Capital GRP N ° 3 daté du 16 avril 2007 (les «Obligations GRP N ° 3») et (ii) à tous paiements reçus par la Société suite à la vente ou à la disposition par la Société d'une ou plusieurs des Obligations GRP N ° 3, en tous les cas, moins les taxes et droits payables par la Société en relation avec ces paiements, l'Actif Commun B GRP.

Les Parts Sociales Préférentielles de Classe BCT donnent droit (i) à tous paiements reçus par la Société sur les obligations émises par l'Emetteur en vertu du Contrat de Prêt Subordonné Participatif au Capital BCT N ° 1 daté du 16 avril 2007 (les «Obligations BCT N ° 1») et (ii) tous les paiements reçus par la Société suite à la vente ou à la disposition par la Société d'une ou plusieurs des Obligations BCT N ° 1, en tous les cas moins les taxes et droits payables par la Société en relation avec ces paiements, l'Actif Préférentiel BCT.

Les Parts Sociales Communes A de la Classe BCT donnent droit à (i) tous les paiements reçus par la Société sur les obligations émises par l'Emetteur en vertu du Contrat de Prêt Subordonné Participatif au Capital BCT N ° 2 daté du 16 avril 2007 (les «Obligations BCT N ° 2») et (ii) tous les paiements reçus par la Société suite à la vente ou à la disposition par la Société d'une ou plusieurs des Obligations BCT N ° 2, en tous les cas, moins les taxes et droits payables par la société en relation avec ces paiements, l'Actif Commun A BCT.

Les Parts Sociales Communes B de Classe BCT donnent droit à (i) tous les paiements reçus par la Société sur les obligations émises par l'Emetteur en vertu du Contrat de Prêt Subordonné Participatif au Capital BCT N ° 3 daté du 16 avril 2007 (les «Obligations BCT N ° 3») et (ii) tous les paiements reçus par la Société suite à la vente ou à la disposition par la société d'une ou des plusieurs Obligations BCT N ° 3, en tous les cas, moins les taxes et droits payables par la Société en relation avec ces paiements, l'Actif Commun B BCT.

Les Parts Sociales Ordinaires donnent droit à tous profits distribuables de la Société qui ne sont pas réservés à une des classes prémentionnées.

Les termes «part sociale» et «parts sociales» ou «associé» et «associés» dans ces statuts englobent sauf stipulation explicite ou implicite contraire, respectivement les Parts Sociales Préférentielles de Classe GRP, les Parts Sociales Communes A de Classe GRP, les Parts Sociales Communes B de Classe GRP, les Parts Sociales Préférentielles BCT, les Parts Sociales Communes A de Classe BCT, les Parts Sociales Communes B de Classe BCT et les Parts Sociales Ordinaires et leurs détenteurs.

10. Suppression de l'Article 8 des statuts et renumérotation subséquente des Articles de l'Article 8 (ex Article 9) à l'Article 18 (ex Article 19) des statuts.

11. Modification du paragraphe 2 de l'Article 16 (ex Article 17) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Le solde des bénéfices nets de la Société peut être distribué comme dividendes aux associés en proportion de leur participation dans la Société comme suit:

Tous les bénéfices provenant des revenus de l'Actif Préférentiel GRP seront distribués proportionnellement entre les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe GRP.

Tous les bénéfices provenant des revenus de l'Actif Commun A GRP seront distribués proportionnellement entre les détenteurs de Parts Sociales Communes A de Classe GRP.

Tous les bénéfices provenant des revenus de l'Actif Commun B GRP seront distribués proportionnellement entre les détenteurs de Parts Sociales Communes B de Classe GRP.

Tous les bénéfices provenant des revenus de l'Actif Préférentiel BCT seront distribués proportionnellement entre les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe BCT.

Tous les bénéfices provenant des revenus de l'Actif Commun A BCT seront distribués proportionnellement entre les détenteurs de Parts Sociales Communes A de Classe BCT.

Tous les bénéfices provenant des revenus de l'Actif Commun B BCT seront distribués proportionnellement entre les détenteurs de Parts Sociales Communes B de Classe BCT.

Le solde des bénéfices distribuables sera distribué proportionnellement entre les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

A chaque fois que des bénéfices nets sont distribués par la Société et que le total de ces distributions est au total, peu importe la cause, inférieur, au montant total auquel toutes les parts sociales dans leur ensemble ont droit en vertu de ce qui précède, les Parts Sociales Préférentielles et les Parts Sociales Communes auront priorité sur les Parts Sociales Ordinaires. Au cas où la distribution est inférieure au montant total auquel toutes les parts sociales ont droit en vertu de ce qui est prévu ci-dessus, le montant distribué sera réparti entre les Parts Sociales Préférentielles de Classe GRP, les Parts Sociales Communes A de Classe GRP, les Parts Sociales Communes B de Classe GRP, les Parts Sociales Préférentielles de Classe BCT, les Parts Sociales Communes A de Classe BCT et les Parts Sociales Communes B de Classe BCT proportionnellement au Montant Principal Initial (tel que défini dans les contrats de prêt respectifs) des obligations respectives.»

L'assemblée générale, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la valeur nominale des parts sociales de la Société, afin de la fixer à un euro (EUR 1,-) et d'augmenter subséquemment le nombre de parts sociales actuelles émises de cinq cents (500) parts sociales à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales. L'assemblée décide d'allouer les douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune aux associés actuels, dans la proportion de vingt-cinq (25) parts sociales nouvelles pour une (1) part sociale existante.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de créer une nouvelle classe de parts sociales de la Société («Parts Sociales Ordinaires») par conversion des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les Parts Sociales Ordinaires donnent droit à tous profits distribuables de la Société qui ne sont pas réservés à une des autres classes.

Les douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires sont allouées aux associés actuels de la Société dans la proportion d'une (1) Part Sociale Ordinaire pour une (1) part sociale existante.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de créer six autres nouvelles classes de parts sociales de la Société qui seront désignées comme suit:

- Parts Sociales Préférentielles de Classe GRP
- Parts Sociales Communes A de Classe GRP
- Parts Sociales Communes B de Classe GRP
- Parts Sociales Préférentielles de Classe BCT
- Parts Sociales Communes A de Classe BCT
- Parts Sociales Communes B de Classe BCT

Les Parts Sociales Préférentielles de Classe GRP donnent droit (i) à tous paiements reçus par la Société sur les obligations émises par INDAP SWEDEN AB, une société à responsabilité limitée (SW. privat aktiebolag) constituée et ayant son siège social en Suède, enregistrement N ° 556678-4111 (l'«Emetteur»), en vertu du Contrat de Prêt Subordonné Participatif au Capital GRP N ° 1 daté du 16 avril 2007 (les «Obligations GRP N ° 1»), (ii) à tous paiements reçus par la Société suite à la vente ou à la disposition par la Société d'une ou plusieurs des Obligations GRP N ° 1 en tous les cas, moins les taxes et droits payables par la Société en relation avec ces paiements, L'Actif Préférentiel GRP.

Les Parts Sociales Communes A de Classe GRP donnent droit (i) à tous paiements reçus par la Société sur les obligations émises par l'Emetteur en vertu du Contrat de Prêt Subordonné Participatif au Capital GRP N ° 2 daté du 16 avril 2007 (les «Obligations GRP N ° 2») et (ii) à tous paiements reçus par la Société suite à la vente ou à la disposition par la Société d'une ou plusieurs des Obligations GRP N ° 2, en tous les cas, moins les taxes et droits payables par la Société en relation avec ces paiements, l' Actif Commun A GRP.

Les Parts Sociales Communes B de Classe GRP donnent droit (i) à tous paiements reçus par la Société sur les obligations émises par l'Emetteur en vertu du Contrat de Prêt Subordonné Participatif au Capital GRP N ° 3 daté du 16 avril 2007 (les «Obligations GRP N ° 3») et (ii) à tous paiements reçus par la Société suite à la vente ou à la disposition par la Société d'une ou plusieurs des Obligations GRP N ° 3, en tous les cas, moins les taxes et droits payables par la Société en relation avec ces paiements, l'Actif Commun B GRP.

Les Parts Sociales Préférentielles de Classe BCT donnent droit (i) à tous paiements reçus par la Société sur les obligations émises par l'Emetteur en vertu du Contrat de Prêt Subordonné Participatif au Capital BCT N ° 1 daté du 16 avril 2007 (les «Obligations BCT N ° 1») et (ii) tous les paiements reçus par la Société suite à la vente ou à la disposition par la Société d'une ou plusieurs des Obligations BCT N ° 1, en tous les cas, moins les taxes et droits payables par la Société en relation avec ces paiements, l'Actif Préférentiel BCT.

Les Parts Sociales Communes A de la Classe BCT donnent droit à (i) tous les paiements reçus par la Société sur les obligations émises par l'Emetteur en vertu du Contrat de Prêt Subordonné Participatif au Capital BCT N ° 2 daté du 16 avril 2007 (les «Obligations BCT N ° 2») et (ii) tous les paiements reçus par la Société suite à la vente ou à la disposition par la Société d'une ou plusieurs des Obligations BCT N ° 2, en tous les cas, moins les taxes et droits payables par la société en relation avec ces paiements, l'Actif Commun A BCT.

Les Parts Sociales Communes B de Classe BCT donnent droit à (i) tous les paiements reçus par la Société sur les obligations émises par l'Emetteur en vertu du Contrat de Prêt Subordonné Participatif au Capital BCT N ° 3 daté du 16 avril 2007 (les «Obligations BCT N ° 3») et (ii) tous les paiements reçus par la Société suite à la vente ou à la disposition par la société d'une ou des plusieurs Obligations BCT N ° 3, en tous les cas moins les taxes et droits payables par la Société en relation avec ces paiements, l'Actif Commun B BCT.



#### Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingt-cinq mille deux euros (EUR 25.002,-) par la création et l'émission de:

- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales Préférentielles de Classe GRP,
- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales Communes A de Classe GRP,
- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales Communes B de Classe GRP,
- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales Préférentielles de Classe BCT,
- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales Communes A de Classe BCT,
- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales Communes B de Classe BCT
- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales Ordinaires

d' un euro (1 EUR,-) chacune, étant douze mille cinq cent deux (12.502) nouvelles parts sociales au total, ensemble avec un total de primes d'émission de vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 24.986.485,-), chaque part sociale ayant les droits et obligations attachés à la classe de parts sociales à laquelle elle appartient, tels que définis dans les résolutions précédentes.

#### Souscription

RENAL MANAGEMENT AB, une société constituée sous les lois Suédoise, ayant son siège social au Box 7373, 103 91, Stockholm, Suède, sous le numéro d'immatriculation 556706-3689 (la «RENAL MANAGEMENT») représentée par Renata Jokubauskaite, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de la procuration donnée le 28 juin 2007, déclare souscrire à:

- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales Préférentielles de Classe GRP,
- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales Communes A de Classe GRP,
- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales Communes B de Classe GRP,
- huit cent quatre-vingt-treize (893) Parts Sociales Ordinaires

d' un euro (1,- EUR) chacune. Les nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées ensemble avec une prime d'émission totale de dix-neuf millions deux cent quatre-vingt-dix huit mille quarante-deux euros (EUR 19.298.042,-) par l'apport en nature de l'ensemble des actifs et passifs de RENAL MANAGEMENT, ensemble constituant son capital propre. L'ensemble de ses actifs et passifs comprend ce qui suit:

#### Actifs de RENAL MANAGEMENT

- cinq cents (500) actions de INDAP SWEDEN AB, une société à responsabilité limitée (Sw. Privat aktiebolag) constituée et ayant son siège social en Suède, sous le numéro d'immatriculation No. 556678-4111, ayant une valeur comptable d'une couronne suédoise (1,- SEK) chacune et représentant 0.04995 % du capital émis d'INDAP SWEDEN AB, ces actifs étant évalués à six millions six cent mille couronnes Suédoises (SEK 6.600.000,-);

- Obligations pour un montant total de cent soixante et onze millions cent vingt mille trois couronnes Suédoises (SEK 171.120.003,-), incluant:

1. une (1) obligation émise par INDAP SWEDEN AB, une société à responsabilité limitée (Sw. Privat aktiebolag) constituée et ayant son siège social en Suède, sous le numéro d'immatriculation No. 556678-4111 (l'«Emetteur») selon le Contrat de Prêt Subordonné de Participation au Capital GRP No. 1 daté du 16 avril 2007 (les «Obligations GRP No. 1»), ces actifs étant évalués à cinquante-deux millions cinq cent cinquante-deux mille cent deux couronnes Suédoises (SEK 52.552.102,-);

2. une (1) obligation émise par l'Emetteur selon le Contrat de Prêt Subordonné de Participation au Capital GRP No. 2 daté du 16 avril 2007 (les «Obligations GRP No. 2»), ces actifs étant évalués à soixante dix neuf millions cent vingt-neuf mille cent quatre-vingt-dix neuf couronnes Suédoises (SEK 79.129.199,-);

3. une (1) obligation émise par l'Emetteur selon le Contrat de Prêt Subordonné de Participation au Capital GRP No. 3 daté du 16 avril 2007 (les «Obligations GRP No. 3»), ces actifs étant évalués à trente-neuf millions quatre cent trente-huit mille sept cent deux couronnes Suédoises (SEK 39.438.702,-)

- Espèces à la banque ensemble avec les intérêts courus s'élevant à un million soixante-huit mille six cent trente-quatre couronnes Suédoises (SEK 1.068.634,-);

- Créance sur les intérêts dus par la Banque SEB s'élevant à un million deux cent neuf mille deux cent quatre-vingt-six couronnes Suédoises (SEK 1.209.286,-);

- deux cent cinquante (250) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), représentant 50 % du capital social émis, ces actifs étant évalués à six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250,-).

#### Passifs de RENAL MANAGEMENT

- Contrat de prêt sans intérêts s'élevant à quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 41.995,-) entre RENAL MANAGEMENT comme emprunteur et GORDON HOLDING GUERNSEY I LIMITED, une société de Guernsey ayant son siège social au First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, Iles Anglo-

Normandes, sous le numéro d'immatriculation 44 879, comme prêteur. RENAL MANAGEMENT a émis un billet à ordre daté du 25 avril 2007.

- Contrat de prêt sans intérêts s'élevant à sept mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 7.375,-) entre RENAL MANAGEMENT comme emprunteur et GORDON HOLDING GUERNSEY II LIMITED, une société de Guernesey ayant son siège social au First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernesey GY1 6HJ, Iles Anglo-Normandes, sous le numéro d'immatriculation 44 780, comme prêteur. RENAL MANAGEMENT a émis un billet à ordre daté du 25 avril 2007,

- Contrat de prêt sans intérêts s'élevant à six cent trente euros (EUR 630,-) entre RENAL MANAGEMENT comme emprunteur et GORDON HOLDING GUERNSEY III LIMITED, une société de Guernesey ayant son siège social au First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernesey GY1 6HJ, Iles Anglo-Normandes, sous le numéro d'immatriculation 44 781, comme prêteur (GORDON HOLDING GUERNSEY I LIMITED, GORDON HOLDING GUERNSEY II LIMITED et GORDON HOLDING GUERNSEY III LIMITED ensemble les «Créanciers»). RENAL MANAGEMENT a émis un billet à ordre daté du 25 avril 2007.

- Facture émise par DELOITTE datée du 4 juin 2007 s'élevant à soixante-quinze mille couronnes suédoises (SEK 75.000,-).

La preuve de la valeur de l'apport en nature de l'ensemble des actifs et passifs susmentionnés à été apportée au notaire instrumentaire par une déclaration de la valeur de l'apport du conseil de gérance de la Société datée du 29 juin 2007 et par le bilan intérimaire de RENAL MANAGEMENT daté du 28 juin 2007, laquelle déclaration de la valeur de l'apport et le bilan intérimaire seront signés «ne varietur» par les comparants et par le notaire instrumentaire et resteront annexés aux présent acte, pour être enregistrés avec lui.

Conformément à la déclaration des gérants de RENAL MANAGEMENT datée du 27 juin 2007, les actifs et les passifs apportés à la Société ont été évalués à dix-neuf millions trois cent quatre mille deux cent quatre-vingt-treize euros (EUR 19.304.293,-).

Management Participation Programme BCT AB, une société constituée sous les lois Suédoise, ayant son siège social au Box 7373, 103 91, Stockholm, Suède, sous le numéro d'immatriculation 556702-7205 («MPP BCT AB») représentée par Frédéric Lemoine, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de la procuration donnée le 28 juin 2007, déclare souscrire à:

- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales Préférentielles de Classe BCT,
- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales Communes A de Classe BCT,
- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales Communes B de Classe BCT,
- huit cent quatre-vingt-treize (893) Parts Sociales Ordinaires

d' un euro (EUR 1,-) chacune ensemble avec une prime d'émission totale de cinq millions six cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quarante-trois euro (EUR 5.688.443,-) par l'apport en nature de l'ensemble des actifs et passifs de MPP BCT AB, ensemble constituant son capital propre. L'ensemble de ses actifs et passifs comprend ce qui suit:

#### *Actifs de MPP BCT AB*

- cinq cents (500) actions de INDAP SWEDEN AB, une société à responsabilité limitée (Sw. privat aktiebolag) constituée et ayant son siège social en Suède, sous le numéro d'immatriculation No. 556678-4111, ayant une valeur comptable d'une couronne Suédoise (SEK 1,-) chacune et représentant 0.04995 % du capital émis d'INDAP SWEDEN AB, ces actifs étant évalués à six millions six cent mille couronnes suédoises (SEK 6.600.000,-);

- Obligations pour un montant total de quarante-cinq millions quatre cent vingt et un mille quatre cent vingt-neuf couronnes Suédoises ( SEK 45.421.429,-), incluant:

1. une (1) obligation émise par INDAP SWEDEN AB, une société à responsabilité limitée (Sw. privat aktiebolag) constituée et ayant son siège social en Suède, sous le numéro d'immatriculation No. 556678-4111 (l'«Emetteur») selon le Contrat de Prêt Subordonné de Participation au Capital BCT No. 1 daté du 16 avril 2007 (les «Obligations BCT No. 1»), ces actifs étant évalués à dix-huit millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quarante-quatre couronnes suédoises ( SEK 18.589.944,-);

2. une (1) obligation émise par l'Emetteur selon le Contrat de Prêt Subordonné de Participation au Capital BCT No. 2 daté du 16 avril 2007 (les «Obligations BCT No. 2»), ces actifs étant évalués à vingt-deux millions quarante-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix couronnes suédoises (SEK 22.043.990,-);

3. une (1) obligation émise par l'Emetteur selon le Contrat de Prêt Subordonné de Participation au Capital BCT No. 3 daté du 16 avril 2007 (les «Obligations BCT No. 3»), ces actifs étant évalués à quatre millions sept cent quatre-vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-quinze couronnes suédoises (SEK 4.787.495,-).

- Espèces à la banque ensemble avec les intérêts courus s'élevant à un million soixante-dix huit mille six cent soixante-dix couronnes Suédoises (SEK 1.078.670,-);

- Créance sur les intérêts dus par la Banque SEB s'élevant à un million deux cent neuf mille deux cent quatre-vingt-six couronnes Suédoises (SEK 1.209.286,-)

- deux cent cinquante (250) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant 50 % du capital social émis, ces actifs étant évalués à six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250,-).

#### *Passifs de MPP BCT AB*

- Contrat de prêt sans intérêts s'élevant à quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 41.995,-) entre MPP BCT AB comme emprunteur et GORDON HOLDING GUERNSEY I LIMITED, une société de Guernesey ayant son siège social au First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernesey GY1 6HJ, Iles Anglo-normandes, sous le numéro d'immatriculation 44 879, comme prêteur. MPP BCT AB a émis un billet à ordre daté du 25 avril 2007.

- Contrat de prêt sans intérêts s'élevant à sept mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 7.375,-) entre MPP BCT AB comme emprunteur et GORDON HOLDING GUERNSEY II LIMITED, une société de Guernesey ayant son siège social au First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernesey GY1 6HJ, Iles Anglo-Normandes, sous le numéro d'immatriculation 44 780, comme prêteur. MPP BCT AB a émis un billet à ordre daté du 25 avril 2007,

- Contrat de prêt sans intérêts s'élevant à six cent trente euro (EUR 630,-) entre MPP BCT AB comme emprunteur et GORDON HOLDING GUERNSEY III LIMITED, une société de Guernesey ayant son siège social au First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernesey GY1 6HJ, Iles Anglo-Normandes, sous le numéro d'immatriculation 44 781, comme prêteur (GORDON HOLDING GUERNSEY I LIMITED, GORDON HOLDING GUERNSEY II LIMITED et GORDON HOLDING GUERNSEY III LIMITED ensemble les «Créanciers»). MPP BCT AB a émis un billet à ordre daté du 25 avril 2007.

- Facture émise par DELOITTE datée du 4 juin 2007 s'élevant à soixante-quinze mille couronnes Suédoises (SEK 75.000,-).

La preuve de la valeur de l'apport en nature de l'ensemble des actifs et passifs susmentionnés a été apportée au notaire instrumentaire par la déclaration de la valeur de l'apport du conseil de gérance de la Société datée du 29 juin 2007 et par le bilan intérimaire de MPP BCT AB daté du 28 juin 2007, laquelle déclaration de la valeur de l'apport et le bilan intérimaire seront signés «ne varietur» par les comparants et par le notaire instrumentaire et resteront annexés au présent acte, pour être enregistrés avec lui.

Conformément à la déclaration des gérants de MPP BCT AB datée du 27 juin 2007, les actifs et passifs apportés à la Société ont été évalués à cinq millions six cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quatre-vingt-quatorze euro (EUR 5.694.694,-).

#### *Réalisation effective des apports*

MPP BCT AB, ici représentée comme indiqué ci-dessus, et RENAL MANAGEMENT, ici représentée comme indiqué ci-dessus, (les «Apporteurs»), déclarent expressément ensemble et chacun individuellement en leur nom que:

a) Concernant les parts sociales de la Société et les actions d'INDAP SWEDEN AB (les «Actions»):

- les Actions sont valablement émises et entièrement libérées;

- les Apporteurs sont les propriétaires véritables des Actions;

- INDAP SWEDEN AB est dûment créée et valablement existante;

- INDAP SWEDEN AB n'est pas engagée dans les procédures judiciaires concernant une faillite, liquidation, dissolution ou transfert des actifs aux créanciers, et qu'il n'y a pas de faits ou des circonstances connues des Apporteurs à la date du présent acte qui pourraient mener à de telles procédures;

- Les Actions sont librement cessibles, sous réserve de la renonciation au droit d'achat après vente, ne sont pas gagées ni autrement grevées;

- Toutes les formalités ont été faites respectivement au Luxembourg et en Suède afin de réaliser le transfert des Actions et de le rendre opposable partout et vis-à-vis des tiers.

b) Concernant les obligations émises par INDAP SWEDEN AB:

- les obligations sont valablement émises et entièrement libérées;

- toutes les formalités seront effectuées en Suède afin de réaliser le transfert des obligations et de le rendre opposable partout et vis-à-vis des tiers;

c) Concernant les espèces à la banque:

- une instruction a été donné à la banque des Apporteurs afin de transférer les espèces sur le compte de la Société;

d) Concernant les Contrats de Prêt sans Intérêts:

- les Créanciers ont expressément consenti au transfert des contrats de prêts sans intérêts par les Apporteurs à la Société;

- toutes les formalités requises par le droit suédois ont été effectuées en Suède afin de réaliser le transfert des contrats de prêt sans intérêts et de le rendre opposable partout et vis-à-vis des tiers.

e) Concernant les factures:

- DELOITTE a expressément consenti au transfert des factures par les Apporteurs à la Société;

- Toutes les formalités ont été effectuées en Suède afin de réaliser le transfert des factures et de le rendre opposable partout et vis-à-vis des tiers.

#### *Cinquième résolution*

Suite à ces apports, l'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) afin de le ramener de vingt-cinq mille deux euros (EUR 25.002,-) à douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-) par annulation de douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires d'un euro (EUR 1,-) chacune, détenues par la Société dans son portefeuille.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier les paragraphes un et deux de l'Article 2 des statuts en remplaçant le terme «société» par le terme «Société».

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 6 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-) représenté par douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, représenté par:

- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales Préférentielles de Classe GRP,
- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales Communes A de Classe GRP,
- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales Communes B de Classe GRP,
- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales Préférentielles de Classe BCT,
- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales Communes A de Classe BCT,
- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales Communes B de Classe BCT,
- mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales Ordinaires

En plus du capital social, des primes d'émission ont été payées sur les parts sociales. Le total des primes d'émission sera alloué à une réserve extraordinaire qui pourra être distribuée aux associés par décision du conseil de gérance.

Les Parts Sociales Préférentielles de Classe GRP donnent droit (i) à tous paiements reçus par la Société sur les obligations émises par INDAP SWEDEN AB, une société à responsabilité limitée (SW. privat aktiebolag) constituée et ayant son siège social en Suède, enregistrement N ° 556678-4111 («l'Emetteur»), en vertu du Contrat de Prêt Subordonné Participatif au Capital GRP N ° 1 daté du 16 avril 2007 (les «Obligations GRP N ° 1»), (ii) à tous paiements reçus par la Société suite à la vente ou à la disposition par la Société d'une ou plusieurs des Obligations GRP N ° 1 en tous les cas moins les taxes et droits payables par la Société en relation avec ces paiements, L'Actif Préférentiel GRP.

Les Parts Sociales Communes A de Classe GRP donnent droit (i) à tous paiements reçus par la Société sur les obligations émises par l'Emetteur en vertu du Contrat de Prêt Subordonné Participatif au Capital GRP N ° 2 daté du 16 avril 2007 (les «Obligations GRP N ° 2») et (ii) à tous paiements reçus par la Société suite à la vente ou à la disposition par la Société d'une ou plusieurs des Obligations GRP N ° 2, en tous les cas moins les taxes et droits payables par la Société en relation avec ces paiements, l'Actif Commun A GRP.

Les Parts Sociales Communes B de Classe GRP donnent droit (i) à tous paiements reçus par la Société sur les obligations émises par l'Emetteur en vertu du Contrat de Prêt Subordonné Participatif au Capital GRP N ° 3 daté du 16 avril 2007 (les «Obligations GRP N ° 3») et (ii) à tous paiements reçus par la Société suite à la vente ou à la disposition par la Société d'une ou plusieurs des Obligations GRP N ° 3, en tous les cas moins les taxes et droits payables par la Société en relation avec ces paiements, l'Actif Commun B GRP.

Les Parts Sociales Préférentielles de Classe BCT donnent droit (i) à tous paiements reçus par la Société sur les obligations émises par l'Emetteur en vertu du Contrat de Prêt Subordonné Participatif au Capital BCT N ° 1 daté du 16 avril 2007 (les «Obligations BCT N ° 1») et (ii) tous les paiements reçus par la Société suite à la vente ou à la disposition par la Société d'une ou plusieurs des Obligations BCT N ° 1, en tous les cas, moins les taxes et droits payables par la Société en relation avec ces paiements, l'Actif Préférentiel BCT.

Les Parts Sociales Communes A de la Classe BCT donnent droit à (i) tous les paiements reçus par la Société sur les obligations émises par l'Emetteur en vertu du Contrat de Prêt Subordonné Participatif au Capital BCT N ° 2 daté du 16 avril 2007 (les «Obligations BCT N ° 2») et (ii) tous les paiements reçus par la Société suite à la vente ou à la disposition par la Société d'une ou plusieurs des Obligations BCT N ° 2, en tous les cas, moins les taxes et droits payables par la société en relation avec ces paiements, l'Actif Commun A BCT.

Les Parts Sociales Communes B de Classe BCT donnent droit à (i) tous les paiements reçus par la Société sur les obligations émises par l'Emetteur en vertu du Contrat de Prêt Subordonné Participatif au Capital BCT N ° 3 daté du 16 avril 2007 (les «Obligations BCT N ° 3») et (ii) tous les paiements reçus par la Société suite à la vente ou à la disposition

par la société d'une ou des plusieurs Obligations BCT N ° 3, en tous les cas, moins les taxes et droits payables par la Société en relation avec ces paiements, l'Actif Commun B BCT.

Les Parts Sociales Ordinaires donnent droit à tous profits distribuables de la Société qui ne sont pas réservés à une des classes prémentionnées.

Les termes «part sociales» et «parts sociales» ou «associé» et «associés» dans ces statuts englobent sauf stipulation explicite ou implicite contraire, respectivement les Parts Sociales Préférentielles de Classe GRP, les Parts Sociales Communes A de Classe GRP, les Parts Sociales Communes B de Classe GRP, les Parts Sociales Préférentielles BCT, les Parts Sociales Communes A de Classe BCT, les Parts Sociales Communes B de Classe BCT et les Parts Sociales Ordinaires et leurs détenteurs.»

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer l'Article 8 des statuts et de renuméroter de manière subséquente les Articles de l'Article 8 (ex Article 9) à l'Article 18 (ex Article 19) des statuts.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le paragraphe 2 de l'Article 16 (ex Article 17) des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Le solde des bénéfices nets de la Société peut être distribué comme dividendes aux associés en proportion de leur participation dans la Société comme suit:

Tous les bénéfices provenant des revenus de l'Actif Préférentiel GRP seront distribués proportionnellement entre les détenteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe GRP.

Tous les bénéfices provenant des revenus de l'Actif Commun A GRP seront distribués proportionnellement entre les détenteurs de Parts Sociales Communes A de Classe GRP.

Tous les bénéfices provenant des revenus de l'Actif Commun B GRP seront distribués proportionnellement entre les détenteurs de Parts Sociales Communes B de Classe GRP.

Tous les bénéfices provenant des revenus de l'Actif Préférentiel BCT seront distribués proportionnellement entre les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe BCT.

Tous les bénéfices provenant des revenus de l'Actif Commun A BCT seront distribués proportionnellement entre les détenteurs de Parts Sociales Communes A de Classe BCT.

Tous les bénéfices provenant des revenus de l'Actif Commun B BCT seront distribués proportionnellement entre les détenteurs de Parts Sociales Communes B de Classe BCT.

Le solde des bénéfices distribuables sera distribué proportionnellement entre les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

A chaque fois que des bénéfices nets sont distribués par la Société et que le total de ces distributions est au total, peu importe la cause, inférieur, au montant total auquel toutes les parts sociales dans leur ensemble ont droit en vertu de ce qui précède, les Parts Sociales Préférentielles et les Parts Sociales Communes auront priorité sur les Parts Sociales Ordinaires. Au cas où la distribution est inférieure au montant total auquel toutes les parts sociales ont droit en vertu de ce qui est prévu ci-dessus, le montant distribué sera réparti entre les Parts Sociales Préférentielles de Classe GRP, les Parts Sociales Communes A de Classe GRP, les Parts Sociales Communes B de Classe GRP, les Parts Sociales Préférentielles de Classe BCT, les Parts Sociales Communes A de Classe BCT et les Parts Sociales Communes B de Classe BCT proportionnellement au Montant Principal Initial (tel que défini dans les contrats de prêt respectifs) des obligations respectives.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à 8.000,- €.

L'apport en nature étant réalisé dans le cadre de l'apport par les souscripteurs (étant deux sociétés constituées dans l'Union Européenne) de tous leurs actifs et passifs, la Société se réfère à l'Article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée, qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nous, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Debroyse, R. Jokubauskaite, F. Lemoine, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, Relation: LAC / 2007 / 16663. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.



Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007140934/212/954.

(070164254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

---

**Ivoix Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.467.

---

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 13 août 2004, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 1086 du 27 octobre 2004, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 janvier 2005, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 435 du 11 mai 2005, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 mars 2007, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 1254 du 25 juin 2007.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IVOIX INVESTMENTS S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007139870/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06182. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

---

**Auchan Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 45.515.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 17 avril 2007*

1. Le mandat d'Administrateur-délégué de Monsieur François Remy, DG Pays, demeurant professionnellement au 5, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

2. Les mandats d'Administrateurs de:

- Monsieur François Remy, DG Pays, demeurant professionnellement au 5, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg,

- Monsieur Philippe Baroukh, Administrateur de Sociétés, demeurant professionnellement au 40, avenue de Flandre, F-59964 Croix,

- Monsieur Christophe Dubrulle, Directeur Générale, demeurant professionnellement au 40, avenue de Flandre, F-59964 Croix,

- Monsieur Arnaud Mulliez, Administrateur de Sociétés, demeurant professionnellement au 40, avenue de Flandre, F-59964 Croix,

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

3. Le mandat de réviseur d'entreprise de la société KPMG AUDIT, société à responsabilité limitée ayant son siège social 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme

AUCHAN LUXEMBOURG

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007140751/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06530. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

---

## **Fiduciaire Comptable et Fiscale de Martelange SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8824 Perlé, 4, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 91.760.

L'an deux mille sept, le douze novembre.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIDUCIAIRE COMPTABLE ET FISCALE DE MARTELANGÉ S.A. avec siège social à L-8824 Perlé, 4, rue de la Poste,

constituée sous la dénomination de JRR DISTRIBUTION s.à r.l. suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire à Luxembourg, en date du 26 juillet 1993, acte publié au Mémorial C numéro 475 du 13 octobre 1993.

La dénomination sociale a été changée en FIDUCIAIRE COMPTABLE ET FISCALE DE MARTELANGÉ et la société a été transformée en société anonyme suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 octobre 1999, acte publié au Mémorial C numéro 427 du 16 juin 2000,

statuts modifiés suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel de Capellen en date du 6 février 2001, acte publié au Mémorial C numéro 871 du 12 octobre 2001,

statuts modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 297 du 19 mars 2003,

au capital social de cinquante mille euros (Eur 50.000,-), représenté par cent actions (100) sans valeur nominale.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Vincent Denis, comptable, demeurant à B-6970 Tenneville, 33A, route de Bastogne,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Charlier, comptable, demeurant à B-6600 Bastogne, Marvie, 64.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Louis Pierret, comptable, demeurant à B-6640 Vaux-sur-Sûre, 67, route de Neufchâteau, Bercheux,

tous ici présents et cet acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire soussigné d'acter:

Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent se trouvent indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents ou leurs mandataires et les membres du bureau, restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que les actionnaires détenant l'intégralité du capital social sont présents ou représentés, de sorte que cette assemblée générale extraordinaire peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire qui est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de cent cinquante mille (150.000,-) euros maintenance du nombre d'actions.

### *Souscription - libération*

2.- Conversion des actions au porteur en actions nominatives.

3.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

3.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinquante mille (150.000,-) euros, pour le porter de son montant actuel de cinquante mille (50.000,-) euros à deux cent mille (200.000,-) euros.

L'augmentation de capital est souscrite par les actionnaires au prorata de leurs participations actuelles dans la société.

Cette augmentation de capital est réalisée par un apport en espèces de cent cinquante mille (150.000,-) euros de sorte qu'il se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Les actionnaires décident que le capital social actuel de deux cent mille (200.000,-) euros est représenté par cent actions (100) sans valeur nominale.

La répartition des actions entre les actionnaires reste inchangée.

### *Deuxième résolution*

Les actionnaires décident de convertir les actions au porteur en des actions nominatifs.

Les actionnaires ont présenté les titres représentatifs d'actions au notaire et à l'instant même lesdits titres sont barrés et sont munis de la mention «annule».

Les actionnaires s'engagent à charger le conseil d'administration de la société à établir le registre des actionnaires en bonne et due forme.

Les titres représentatif vont rester annexés audit registre des actionnaires.

*Troisième résolution*

Suite à cette augmentation de capital, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3.- des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent mille euros ( Eur 200.000,-) représenté par cent actions (100) sans valeur nominale.

Toutes les actions sont nominatives.»

L'assemblée des actionnaires s'oblige à charger son conseil d'administration à faire inscrire les modifications nécessaires sur les titres représentatifs de la société suite aux décisions prises lors de la présente assemblée générale extraordinaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, en raison des présentes, sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Denis, C. Charlier, J.-L. Pierret, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 13 novembre 2007, Relation: RED/2007/1147. - Reçu 1.500 euros.

*Le Receveur (signé): Kirsch.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 20 novembre 2007.

L. Grethen.

Référence de publication: 2007140936/240/78.

(070164458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

**Jaoui S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 36.489.

In the year two thousand seven, on the seventh of November.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of JAOUI S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of M<sup>e</sup> André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on March 12, 1991, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 351 of 1991.

The meeting was opened by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Hind Masad, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the date of the annual general meeting.

2. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 8.1. of the Articles of Association of the company to be read as follows:

«The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the second Wednesday of September at 10.00 a.m.»

3. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

*Sole resolution*

The general meeting decides to change the date of the annual general meeting and decides to amend the 1st paragraph of Article 8.1. of the Articles of Association of the company to be read as follows:

«The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the second Wednesday of September at 10.00 a.m.»

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le sept novembre.

Par-devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JAOUI S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 mars 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 351 de 1991.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Hind Masad, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle.

2. Modification afférente du premier alinéa de l'article 8.1 des statuts qui sera lu comme suit:

«L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de septembre à 10.00 heures.»

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle et décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 8.1. des statuts qui sera lu comme suit:

«L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de septembre à 10.00 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Braquet, S. Wolter, H. Masad, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007. Relation: LAC/2007/35518. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007140895/242/87.

(070163868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

---

**SWG International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.662.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007140453/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06005. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070163474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

---

**Leithanien Investment Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 98.955.

RECTIFICATIF

*Cette mention rectificative annule et remplace la version déposée antérieurement  
le 15 octobre 2007 sous le numéro L070139657.04.*

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007140455/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06868. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070163468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

---

**DSI International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. MFG International, S.à r.l.).**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 120.523.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- MFG INVESTMENT S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109.150,

here represented by Miss Marianne Smetryns, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 12 November 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of MFG INTERNATIONAL S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 120.523, incorporated pursuant to a notarial deed dated 21 September 2006, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 30 November 2006 (number 2240, page 107475) (the «Mémorial C»). The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on September 26, 2007, not yet published.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:



*First resolution*

The sole shareholder resolves to change the name of the Company into DSI INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l. and to amend accordingly Article 4 of the restated Articles of Incorporation, which shall therefore be read as follows:

« **Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination DSI INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l.»

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to accept the resignation with immediate effect of Mr Dirk Mühl and Mrs Benedicte Moens-Colleaux as managers of the Company.

*Third resolution*

The sole shareholder resolves to appoint as independent auditor, with immediate effect, KPMG AUDIT, having its registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, until the ordinary general meeting of the Shareholders which shall approve the financial statements of the Company ending on 31 December 2007.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- MFG INVESTMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.150, ici représentée par Mademoiselle Marianne Smetryns, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 12 novembre 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de MFG INTERNATIONAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.523, constituée suivant acte notarié en date du 21 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 novembre 2006 (numéro 2240, page 107475). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 septembre 2007, non encore publié.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société en DSI INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l. et d'amender l'article 4 des statuts consolidés en conséquence, qui doit dès lors être lu comme suit:

« **Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination DSI INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l.»

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Dirk Mühl et Madame Bénédicte Moens-Colleaux en leur qualité de gérants de la Société.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de nommer en tant que commissaire de la Société, avec effet immédiat, KPMG AUDIT, ayant son adresse au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de associés, qui approuvera les comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2007.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Smetryns, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 novembre 2007. Relation: EAC/2007/14257. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 novembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007140921/239/83.

(070164047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

---

**BRV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.963.

Constituée par-devant Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 août 1998, acte publié au Mémorial C n ° 691 du 25 septembre 1998. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par-devant Maître André-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 septembre 2003, acte publié au Mémorial C n ° 1091 du 21 octobre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BRV S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007139865/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06225. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

---

**Muguet Financière Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 118.039.

L'an deux mille sept, le neuf novembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MUGUET FINANCIERE HOLDING S.A. (numéro d'identité 2006 40 01 184), avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 118.039, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 1793 du 26 septembre 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda Janin, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Adoption par la société du statut de société de gestion de patrimoine familial («SPF»), tel que défini par la loi du 11 mai 2007.

2) Modifications subséquentes des statuts de la société, notamment de l'objet social.

3) Insertion à l'article 6 des statuts de la société d'un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

«Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.»

4) Modification de l'article 9 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.»

5) Insertion dans les statuts d'un nouvel article onze ayant la teneur suivante:

« **Art. 11.** Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.»

6) Renumerotation subséquente des actuels articles 11 à 17 des statuts qui deviendront désormais les articles 12 à 18.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de remplacer le statut actuel de - holding- de la société au sens de la loi du 31 juillet 1929 par celui de société de gestion de patrimoine familial («SPF»), tel que défini par la loi du 11 mai 2007 sur les SPF.

Afin de tenir compte de la présente résolution, l'assemblée décide de:

a) modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF», sous la dénomination de MUGUET FINANCIERE HOLDING S.A.»

b) modifier l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi sur les SPF.»

c) insérer à l'article 5 des statuts un quatrième alinéa ayant la teneur suivante:

«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les sociétés de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

d) modifier l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 17.** Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'avec la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'insérer à l'article 6 des statuts de la société un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

« **Art. 6. alinéa 2.** Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'insérer dans les statuts un nouvel article onze ayant la teneur suivante:

« **Art. 11.** Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.»

*Cinquième résolution*

Afin de tenir compte de la résolution qui précède, l'assemblée décide de renuméroter les actuels articles 11 à 17 des statuts qui deviendront désormais les articles 12 à 18.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.-M. Weber, M. Janin, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 16 novembre 2007, Relation: CAP/2007/2984. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur* (signé): Neu.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 27 novembre 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007140926/236/128.

(070164468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

**Labmed S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 42.028.

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 5 novembre 2007, les administrateurs Madame Liette Gales et Monsieur Robert Becker avec adresse professionnelle au 3, rue des Foyers L-1537 Luxembourg ainsi que le commissaire aux comptes Monsieur Thierry Hellers avec adresse professionnelle au 3, rue des Foyers L-1537 Luxembourg ont présenté leur démission.

L'assemblée a nommé Madame Carole Cahen et Madame Marie-Pierre Denis avec adresse professionnelle au 3, rue des Foyers L-1537 Luxembourg en tant que nouveaux administrateurs et la FIDUCIAIRE B+C Sàrl avec siège social au 3, rue des Foyers L-1537 Luxembourg en tant que nouveau Commissaire aux Comptes, leur mandat venant à échéance lors l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Le conseil d'administration se compose de:

- 1) Carole Cahen, 3, rue des Foyers L-1537 Luxembourg, employée privée, demeurant à Luxembourg
  - 2) Claude Cahen, 3, rue des Foyers L-1537 Luxembourg, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg
  - 3) Marie-Pierre Denis, 3, rue des Foyers L-1537 Luxembourg, employée privée, demeurant à Luxembourg
- Commissaire aux comptes: FIDUCIAIRE B+C Sàrl avec siège social au 3, rue des Foyers L-1537 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2007.

FIDUCIAIRE B+C S.à R.L. LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2007140766/7759/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05143. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

### **BIOCARDEL Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.862.

*Procès-verbal de la prise de décision de l'assemblée générale par voie circulaire en date du 28 novembre 2007*

Constat de la convocation

- La prise de décision de l'Assemblée Générale par voie circulaire s'est faite sur demande des actionnaires.
- Les noms des actionnaires sont enregistrés sur une liste de présences, dûment signée par les Actionnaires circularisés.
- Les actionnaires décident de faire abstraction des convocations d'usage, les associés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- L'Assemblée Générale est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer (Art. 10 des statuts) sur le point figurant à l'ordre du jour.

Liste de présences

Les actionnaires circularisés sont repris sur la liste de présences annexée.

*Ordre du jour:*

Attribution à Emmanuel Roque, Administrateur Délégué, d'un pouvoir de cosignature obligatoire.

Prise de décision

L'Assemblée Générale, après s'être considéré valablement convoquée et après avoir valablement délibéré, a:

- Décidé d'attribuer à Emmanuel Roque, Administrateur Délégué, un pouvoir de cosignature obligatoire.

Toute résolution a été adoptée séparément et à l'unanimité des voix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour. l'Assemblée Générale est clôturée.

Signatures

Référence de publication: 2007140760/8283/27.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08253. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

### **Azur Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.391.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 mai 2007*

- La démission des sociétés MADAS SARL, EFFIGI SARL et FINDI SARL de leur mandat d'Administrateurs est actée.
- Monsieur Stéphane Baert, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Madame Isabelle Schul, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur Christian François, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey,



L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs en leur remplacement. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 7 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

AZUR INVESTMENTS HOLDING S.A.

I. Schul / C. François

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007140746/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06564. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

**Fincomp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.507.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Le domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2007140439/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06132. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

**Black Lion Beverages Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.473.300,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 113.100.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 20 novembre 2007 que:

- LION CAPITAL FUND I, L.P. a transféré 4 parts sociales de classe A à BLBM,
- LION/ORANGINA EQUITY PARTNERS, L.P. a transféré 3 parts sociales de classe A à BLBM,
- LION/ORANGINA COINVESTORS L.P. a transféré 4 parts sociales de classe A à BLBM,
- LION/ORANGINA COINVESTORS II L.P. a transféré 1 part sociale de classe A à BLBM,
- BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV, L.P. a transféré 11 parts sociale de classe A à BLBM,
- BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP (CAYMAN) IV-A L.P. a transféré 1 part sociale de classe A à BLBM.

Depuis cette date, les parts de la société sont réparties comme suit:

LION CAPITAL FUND I, L.P., 9259 parts sociales de classe A

LION CAPITAL FUND I A, L.P., 991 parts sociales de classe A

LION CAPITAL FUND I B, L.P., 980 parts sociales de classe A

LION CAPITAL FUND IC, L.P., 39 parts sociales de classe A

LION CAPITAL FUND ISBS, L.P., 48 parts sociales de classe A

LION/ORANGINA EQUITY PARTNERS, L.P., 5884 parts sociales de classe A

LION/ORANGINA COINVESTORS L.P., 7695 parts sociales de classe A

LION/ORANGINA COINVESTORS II L.P., 2263 parts sociales de classe A

BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV, L.P., 25533 parts sociales de classe A

BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV - A L.P., 403 parts sociales de classe A

IRIDIUM INVESTMENTS TWO LIMITED, 26 parts sociales de classe A, 913 parts sociales de classe B

BLBM, 118 parts sociales de classe A, 3.326 parts sociales de classe B

BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP (CAYMAN) IV-A L.P., 1142 parts sociales de classe A

BLACKSTONE PARTICIPATION PARTNERSHIP (CAYMAN) IV L.P., 81 parts sociales de classe A

Monsieur Kevin Pratt, 4 parts sociales de classe A, 122 parts sociales de classe B  
Monsieur Jaap Matthijsen, 1 part sociale de classe A, 41 parts sociales de classe B  
Monsieur Ives Depoortere, 2 parts sociales de classe A, 61 parts sociales de classe B  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 21 novembre 2007.

*BLACK LION BEVERAGES LUXEMBOURG*

Signatures

Référence de publication: 2007140761/250/40.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07644. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070163562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

---

**Embaquattro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.751.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Le Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2007140438/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06130. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070163191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

---

**Manitoba Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 27.021.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 mai 2007*

Monsieur Christian François, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Madame Françoise Dumont, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur Daniel Pierre, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés en tant que nouveaux Administrateurs pour une période statutaire de deux ans en remplacement des sociétés FINDI S.à r.l., LOUV S.à r.l. et MADAS S.à r.l. qui ne souhaitent plus se présenter aux suffrages. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Statutaire de l'an 2009;

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de deux ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 15 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

*MANITOBA INVESTMENTS S.A.*

C. François / D. Pierre

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007140745/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06554. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070163030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

---

**Arts Events, Société Anonyme,**

**(anc. International Health Organisation (I.H.O.)).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 109.436.

L'an deux mille sept, le treize novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL HEALTH ORGANISATION (I.H.O.), ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 109.436, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1312 du 2 décembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Maître Joë Lemmer, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination sociale et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
2. Modification de l'objet social par la suppression du statut holding et modification afférente de l'article 2 des statuts.
3. Modification de l'article 13 des statuts.
4. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en ARTS EVENTS, en abrégé AE de sorte que le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de ARTS EVENTS, en abrégé AE.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet:

- la participation à des investissements à un joint-venture international dans le domaine de l'événementiel et dans la promotion d'événements et d'objets d'artisanat et d'art notamment d'art primitif et océanien;
- l'organisation d'événements, d'expositions, de meetings de tout genre;
- la diffusion de la culture océanienne, papoue et asiatique;
- la représentation de vendeurs d'objets d'artisanat.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits de rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut détenir des biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut également procéder à toutes les opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la résiliation de l'objet social, sans vouloir bénéficier du régime fiscal organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

141104

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ EUR 1.000.-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Braquet, S. Wolter, J. Lemmer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007. Relation: LAC/2007/35561. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007140893/242/72.

(070164096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

---

**Aerium Antwerp S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 114.869.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007140445/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04970. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070163497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

---

**DMT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 133.793.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Aimé Dumartin, gérant de sociétés, né à Saugnacq et Muret (France) le 2 février 1936, demeurant à 10, rue du Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg,

Monsieur Mehdi Dumartin, étudiant, né à Metz (France) le 18 octobre 1989, demeurant à 10, rue du Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg2),

tous deux ici représentés par Madame Elise Lethuillier, Sous directeur principal, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu de deux procurations sous seing privé, datées du 11 octobre 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée familiale dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

**Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination DMT LUXEMBOURG S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trois cent soixante-seize mille euros (376.000,- EUR) représenté par trois cent soixante seize (376) parts sociales de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cinq millions trois cent quarante mille euros (5.340.000,- EUR) divisé en cinq mille trois cent quarante (5.340) parts sociales, ayant une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le Conseil de gérance est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, Recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1<sup>er</sup>, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le Conseil de gérance.

Le Conseil de gérance peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et,
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèce ou en nature.

Le Conseil de gérance peut déléguer à tout gérant de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le Conseil de gérance dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié en conséquence.

**Art. 7.** Le capital peut-être en outre modifié à tout moment par une décision de l'associé unique s'il en est, ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi et les présents statuts.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.



La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique s'il en est, exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Si le capital est composé d'une ou plusieurs parts grevées d'un usufruit, le droit de vote appartient à l'usufruitier, qu'il s'applique à une décision relevant de la compétence de l'Assemblée Générale ordinaire ou de l'Assemblée Générale extraordinaire sous réserve de ce qui suit.

Toutefois, le droit de vote pour des décisions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale extraordinaire appartient au nu-propriétaire pour toute décision:

- soit entraînant modification d'un statut fiscal applicable à la détention de parts de la Société;
- soit portant réduction de capital, émission de parts nouvelles ou échange de parts;
- soit modification de la consistance, de la représentation comme de l'étendue des actifs détenus par la Société.

Le nu-propriétaire peut assister à toute Assemblée Générale.

Tout associé usufruitier ou nu-propriétaire peut prendre part au vote de toute résolution le concernant.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts étant ainsi rédigés, les comparants, représentés comme dit est, déclarent que les parts sociales ont toutes été souscrites et libérées comme suit:

- Monsieur Mehdi Dumartin prénommé, déclare souscrire à une (1) part sociale en pleine propriété et déclare la libérer par apport en espèces d'un montant de mille euros (1.000,- EUR). Cette part sociale a été entièrement libérée par un versement en espèces, de sorte que cette somme de mille euros (EUR 1.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

- Monsieur Aimé Dumartin, déclare souscrire à trois cent soixante quinze (375) parts sociales en pleine propriété et déclare les libérer par apport en nature de vingt quatre mille six cent trente (24.630) actions, représentant 70,37% du capital de la société DMT SAS, une société par actions simplifiées de droit français, et ayant son siège social à Actisud Saint Jean, F-57130 Jouy aux Arches.

Total: trois cent soixante seize (376) parts sociales.

Les actions apportées de la société DMT SAS ont fait l'objet d'un rapport daté du 11 octobre 2007 établi par HRT REVISION, Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social 23, Val Fleury, à L-1526 Luxembourg, qui conclut comme suit:

*«6. Conclusion*

Sur base des contrôles effectués, rien n'est venu à notre attention qui pourrait nous amener à estimer que la valeur totale de EUR 375.000,- à laquelle conduit le mode d'évaluation décrit ci-dessus ne correspond pas au moins à 375 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune de DMT LUXEMBOURG S. à r. l. à émettre en contrepartie.»

En outre, il résulte d'un certificat émis en date 23 octobre 2007 par le président de la société DMT SAS,

«- Monsieur Aimé Dumartin, demeurant 10, rue du Maréchal Foch L-1527 Luxembourg; est propriétaire de 24.630 actions de la société DMT SAS soit 70,37% du capital social total;

- Les 24.630 (vingt quatre mille six cent trente actions sont entièrement libérées;
- Monsieur Aimé Dumartin est le seul ayant droit sur les actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- Aucune des 24.630 actions n'est nantie de gage ou d'usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un tel gage ou usufruit et aucune des actions n'est sujette à saisie;
- Il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une personne pourrait demander qu'une ou plusieurs actions lui soient transférées;
- En vertu du droit français, et des statuts de la société, les actions sont librement transférables;
- Toutes formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société produiront leurs effets sur réception par le notaire d'une copie certifiée d'un acte notarié instrumentant cet apport en nature.

La différence éventuelle entre l'apport en nature et le capital social de la Société sera portée à un compte de prime d'émission.»

Ce rapport et ce certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des comparants et par le soussigné notaire, resteront annexes au présent acte afin d'être enregistrés avec ce dernier.

*Frais*

Dans la mesure où l'apport en nature a pour résultat une participation de DMT LUXEMBOURG S.à r.l. de plus de 65%, en l'espèce 70,37% des actions émises par une société existant dans l'Union Européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

*Décisions de l'associé unique*

1) La société sera administrée par trois gérants:

a) Monsieur Marc Ambroisien, directeur, né à Thionville (France), le 8 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

b) Monsieur Reinald Loutsch, directeur adjoint, né à Pétange, le 18 mai 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

c) Madame Elise Lethuillier, sous-directeur principal, née à Dreux (France), le 17 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

La durée de leur mandat est fixée à 6 années prenant cours aujourd'hui.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Lethuillier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, LAC/2007/33571. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007140903/220/184.

(070164433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

**Unima S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 66.609.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007140457/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK05988. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

---

**Tobago Investment Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 88.545.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007140451/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06066. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

---

**Aerium EBBC A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 112.831.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007140443/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04981. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

---

**Aerium EBBC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 108.429.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007140442/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05634. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

---

**La Luciole S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2316 Luxembourg, 56, boulevard du Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 59.095.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007140441/4000/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08123. - Reçu 105 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070163454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

---

**ID Trust Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 95.142.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007140440/7569/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08117. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070163430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

---

**A.M.S. Auto Moto Sport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9125 Schieren, 124, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 97.076.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007140412/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 26 novembre 2007, réf. DSO-CK00226. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070163721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

---

**Oxus Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.590.

L'an deux mille sept, le neuf novembre.

Par-devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OXUS HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2041 du 20 septembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Fabrice Geimer, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sofia Ahlqvist, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François Cottong, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmenter le capital de la société OXUS HOLDING SA, à raison de EUR 211,- pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 31.211,-;

2. Emettre 211 actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, augmentant le nombre d'actions à 31.211;

3. Accepter la souscription de 127 nouvelles actions par Monsieur François Demoor par conversion dans le capital d'une partie d'une créance de l'actionnaire d'un montant de EUR 75.000,-

4. Accepter la souscription de 84 actions nouvelles par SOCIETE CIVILE FINANCIERE CHATEL par conversion dans le capital d'une partie d'une créance de l'actionnaire d'un montant de EUR 50.000,-.

5. Modifier l'article 5 des statuts.

6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence de EUR 211,- (deux cent onze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 31.211,- (trente et un mille deux cent onze euros) par l'émission de 211 (deux cent onze) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Souscription - libération*

Les actionnaires actuels renonçant à leur droit préférentiel de souscription, sont alors intervenus aux présentes:

1.- Monsieur François Demoor, demeurant à 12, rue Juliette Lambert. F-75017 Paris,

ici représenté par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974, elle-même représentée par Fabrice Geimer et François Cottong, les deux demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondateurs de pouvoirs A et B, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Paris le 8 novembre 2007,

lequel déclare souscrire 127 (cent vingt-sept) actions nouvelles et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de EUR 75.000,- détenue par Monsieur François Demoor à l'encontre de la société, jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 127,- (cent vingt-sept euros).

L'autre partie de la créance est affectée au compte prime d'émission.

2.- SOCIETE CIVILE FINANCIERE CHATEL, ayant son siège social à 11, rue d'Artois, F-75008 Paris,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Paris le 9 novembre 2007,

laquelle déclare souscrire 84 (quatre-vingt-quatre) actions nouvelles et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de EUR 50.000,- détenue par SOCIETE CIVILE FINANCIERE CHATEL à l'encontre de la société, jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 84,- (quatre-vingt-quatre euros).

L'autre partie de la créance est affectée au compte prime d'émission.

L'existence desdites créances a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par AACO S. à r.l., Réviseur d'Entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, le 9 novembre 2007, qui conclut comme suit:

#### *«Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie, soit EUR 211,- ainsi qu'à la prime d'émission y afférente.»

Ledit rapport et lesdites procurations resteront, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

#### *Deuxième résolution*

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est de EUR 31.211,- (trente et un mille deux cent onze euros) représenté par 31.211 (trente et un mille deux cent onze) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.»

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ EUR 3.000,- (trois mille euros).



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Geimer, S. Ahlqvist, F. Cottong, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007. Relation: LAC/2007/35546. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007140894/242/92.

(070163842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

### **Modern Funds Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 46.846.

In the year two thousand and seven, the seventh day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of MODERN FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with its registered office 7, avenue Pescatore, L2324 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 46.846 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of notary Gérard Lecuit, then residing then in Mersch on February 9th, 1994, published in the Mémorial C n ° 227 on June 9th, 1994. The articles of association of MODERN FUNDS MANAGEMENT S.A. have been amended several times and for the last time on 16 July 2004 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-1139 of 11 November 2004.

The Meeting is chaired by Bertrand Geradin, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Solange Wolter, employee, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Karine Law, lawyer, professionally residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders of the Company represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record:

I. that it appears from the attendance list that all of the 4,000 (four thousand) common shares, having a par value of EUR 31.25 (thirty-one Euro twenty-five cent) each, representing the entire subscribed share capital of the Company are present or duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda hereinafter reproduced, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda. The attendance list, signed by all the shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 3,455,000.- (three million four hundred fifty-five thousand Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 125,000.- (one hundred twenty-five thousand Euro), represented by four thousand (4,000) shares with a par value of EUR 31.25 (thirty-one euro and twenty-five cents) per share, to an amount of EUR 3,580,000.- (three million five hundred eighty thousand Euro), represented by 114,560 (one hundred fourteen thousand five hundred sixty) shares with a par value of EUR 31.25 (thirty-one euro and twenty-five cents) per share, together with share premium in an amount of EUR 483,000.- (four hundred eighty-three thousand Euro);

3. Subscription by BANQUE INVIK S.A. to the capital increase specified under 2. above and (i) payment of the entirety of the increase of the nominal capital by a contribution in kind consisting of (a) shareholder loans granted by the share-

holder to the Company in and out of EUR 3,502,000.- and (b) a receivable in an amount of EUR 498,000.- stemming from the current account with BANQUE INVIK S.A. as indicated in the Company's accounts, (ii) allocation of an amount of EUR 483,000.- (four hundred eighty-three thousand Euro) to the share premium account of the Company and (iii) allocation of an amount of EUR 62,000.- (sixty-two thousand Euro) to the legal reserve of the Company;

4. Decrease of the share capital of the Company from its then amount of EUR 3,580,000.- (three million five hundred eighty thousand Euro), represented by 114,560 (one hundred fourteen thousand five hundred sixty) shares with a par value of EUR 31.25 (thirty-one euro and twenty-five cents) per share, to an amount of EUR 620,000.- (six hundred twenty thousand Euro), represented by 19,840 (nineteen thousand eight hundred forty) shares with a par value of EUR 31.25 (thirty-one euro and twenty-five cents) per share, by way of cancellation of 94,720 (ninety-four thousand seven hundred twenty) shares, with a par value of EUR 31.25 (thirty-one euro and twenty-five cents) per share, in order to absorb losses in an amount of EUR 2,960,000.- (two million nine hundred sixty thousand Euro);

5. Subsequent amendment to article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase specified under item 2. above and the share capital decrease specified under item 4. above;

6. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any director of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of such changes in the share register of the Company; and

7. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders being represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been provided to them (together with all relevant information) in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 3,455,000.- (three million four hundred fifty-five thousand Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 125,000.- (one hundred twenty-five thousand Euro), represented by four thousand (4,000) shares with a par value of EUR 31.25 (thirty-one euro and twenty-five cents) per share, to an amount of EUR 3,580,000.- (three million five hundred eighty thousand Euro), represented by 114,560 (one hundred fourteen thousand five hundred sixty) shares with a par value of EUR 31.25 (thirty-one euro and twenty-five cents) per share, together with share premium in an amount of EUR 483,000.- (four hundred eighty-three thousand Euro).

*Third resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase specified under the second resolution above as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

BANQUE INVIK S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 7, avenue Pescatore L-2324 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106.131, hereby represented by Bertrand Gérardin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 6 November 2007, declares to a) subscribe to 110,560 (one hundred ten thousand five hundred and sixty) newly issued shares of the Company and (b) fully pay them up by a contribution in kind consisting of (i) shareholder loans granted by BANQUE INVIK S.A. to the Company in and out of EUR 3,502,000.- (the Loans) and (ii) a receivable in an amount of EUR 498,000.- stemming from the current account with BANQUE INVIK S.A. as indicated in the Company's accounts (the Receivable and together with the Loans, the Contribution).

The Contribution in an aggregate value of EUR 4,000,000.- is to be allocated as follows:

1. an amount of EUR 3,455,000.- (three million four hundred fifty-five thousand Euro) to the nominal share capital of the Company
2. an amount of EUR 483,000.- (four hundred eighty-three thousand Euro) to the share premium account of the Company; and
3. an amount of EUR 62,000.- (sixty-two thousand Euro) to the legal reserve of the Company.

Pursuant to articles 26 -1 and article 32-1 (5) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, the Contribution so contributed in kind by BANQUE INVIK S.A. to the Company has been the subject of a report prepared by BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, as external auditor, dated 5 November 2007 which concludes as follows:

«On the basis of the procedures which we have performed nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind is not resulting in a value which is at least equal to the number and nominal

value of the 110,560 new shares of a nominal value of EUR 31.25 each to be issued in exchange, together with a share premium of EUR 483,000.- and the allocation to the legal reserve of the company of EUR 62,000.-, i.e. EUR 4,000,000.-»

The said auditor's report, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to decrease the share capital of the Company from its then amount of EUR 3,580,000.- (three million five hundred eighty thousand Euro), represented by 114,560 (one hundred fourteen thousand five hundred sixty) shares with a par value of EUR 31.25 (thirty one euro and twenty five cents) per share, to an amount of EUR 620,000.- (six hundred twenty thousand Euro), represented by 19,840 (nineteen thousand eight hundred forty) shares with a par value of EUR 31.25 (thirty-one euros and twenty-five cents) per share, by way of cancellation of 94,720 (ninety-four thousand seven hundred twenty) shares, with a par value of EUR 31.25 (thirty-one euros and twenty-five cents) per share, in order to absorb losses in an amount of EUR 2,960,000.- (two million nine hundred sixty thousand Euro).

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5, second paragraph, of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase referred to under the second resolution above and the share capital decrease referred to under the fourth resolution above, which will henceforth have the following wording:

«The Company has an issued share capital of EUR 620,000.- (six hundred twenty thousand Euro), represented by 19,840 (nineteen thousand eight hundred forty) shares with a par value of EUR 31.25 (thirty-one euro and twenty-five cents) per share, fully paid-in.»

#### *Sixth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grants power and authority to any director of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to individually under their sole signature proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubts the signature of said register) of (i) the increase of the share capital of the Company resolved under the second resolution above and (ii) the decrease of the share capital of the Company resolved under the fourth resolution, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 44,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille sept, le sept novembre.

Par-devant nous, Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de MODERN FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A., une société anonyme ayant son siège social au 7, avenue Pescatore, L2324 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.846 (la Société). La Société a été constituée selon un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant alors à Mersch (Grand-Duché du Luxembourg), en date du 9 février 1994, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 227 du 9 juin 1994. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, C-1139 du 11 novembre 2004.

L'Assemblée est présidée par Bertrand Gérardin, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le Président nomme comme Secrétaire Solange Wolter, employée, résidant professionnellement à Luxembourg (le Secrétaire). L'Assemblée nomme comme Scrutateur Karine Law, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg (le Scrutateur). le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituant le Bureau.

Les actionnaires, représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les représentants des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées aux présentes et signées par toutes les parties.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'enregistrer ce qui suit:

I. Il apparaît sur la liste de présences établie et certifiée par les membres du Bureau que toutes les 4.000 (quatre mille) actions, ayant une valeur nominale de EUR 31,25 (trente et un euros et vingt-cinq centimes d'euros) chacune, représentant l'entière du capital social souscrit de la Société sont dûment représentées à l'Assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda, ci-dessus reproduit, les actionnaires représentés à l'Assemblée ont décidé de se réunir après examen de l'agenda. La liste de présence, signée par tous les actionnaires représentés à l'Assemblée, par les membres du Bureau et par le notaire, restera annexée aux présentes tout comme les procurations pour être enregistrées auprès des autorités compétentes.

II. que l'agenda de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 3.455.000,- (trois millions quatre cent cinquante-cinq mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) représenté par 4.000 (quatre mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 31,25 (trente et un euros et vingt-cinq centimes d'euros) chacune, à EUR 3.580.000,- (trois millions cinq cent quatre-vingt mille euros) représenté par 114.560 (cent quatorze mille cinq cent soixante) actions ayant une valeur nominale EUR 31,25 (trente et un euros et vingt-cinq centimes d'euros) par action avec une prime d'émission d'un montant de EUR 483.000,- (quatre cent mille quatre-vingt-trois mille euros);

3. Souscription par BANQUE INVIK S.A du montant de l'augmentation du capital indiquée au point 2 ci-dessus et (i) paiement de l'intégralité du capital par une contribution en nature consistant (a) en des prêts consentis par l'actionnaire à la Société dont le montant s'élève à EUR 3.502.000,- (trois millions cinq cent deux mille euros) et une créance d'un montant de EUR 498.000 (quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille euros) provenant du compte courant de la BANQUE INVIK S.A. tel qu'indiqué dans les comptes de la Société, (ii) allocation d'un montant de EUR 483.000,- (quatre cent quatre-vingt-trois mille euros) au compte prime d'émission de la Société et (iii) allocation d'un montant de EUR 62.000,- (soixante-deux mille euros) au compte de réserve légal de la Société;

4. Réduction du le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 3.580.000,- (trois millions cinq cent quatre-vingt mille euros) représenté par 114.560 (cent quatorze mille cinq cent soixante) actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 31,25 (trente et un euros et vingt cinq centimes d'euros) à EUR 620.000,- (six cent vingt mille euros) représenté par 19.840 (dix-neuf mille huit cent quarante) actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 31,25 (trente et un euros et vingt-cinq centimes d'euros) en annulant 94.720 (quatre-vingt-quatorze mille sept cent vingt) actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 31,25 (trente et un euros et vingt-cinq centimes d'euros) dans le but de compenser une perte de EUR 2.960.000,- (deux millions neuf cent soixante mille euros);

5. Modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social visée au point 2 ci-dessus et la réduction du capital social visée au point 4 ci-dessus.

6. Modifications du registre des parts de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité conférés à chaque gérant de la Société ainsi qu'à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, de procéder à l'inscription du rachat et de l'annulation des parts dans le registre des parts de la Société pour le compte de la Société; et

7. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considèrent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué (avec toutes les informations utiles) au préalable.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter capital social de la Société d'un montant de EUR 3.455.000,- (trois millions quatre cent cinquante-cinq mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) représenté par 4.000 (quatre mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 31,25 (trente et un euros et vingt-cinq centimes d'euros) chacune, à EUR 3.580.000,- (trois millions cinq cent quatre-vingt mille euros) représenté par 114.560 (cent quatorze mille cinq cent soixante) actions ayant une valeur nominale EUR 31,25 (trente et un euros et vingt-cinq centimes d'euros) par action avec une prime d'émission d'un montant de EUR 483.000,- (quatre cent mille quatre-vingt-trois mille euros);

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter la souscription et d'acter la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital indiquée à la seconde résolution de la façon suivante:

#### *Souscription - Paiement*

BANQUE INVIK S.A., une société anonyme, existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 106.131, ici représentée par Bertrand Gérardin, avocat, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 6 novembre 2007, déclare (a) souscrire 110.560 (cent dix mille cinq cent soixante) actions

nouvellement émises de la Société et (b) les payer entièrement par l'apport en nature de (i) de prêts consentis par BANQUE INVIK S.A. à la Société dont le montant s'élève à EUR 3.502.000,- (trois millions cinq cent deux mille euros) (les Prêts) et (ii) une créance d'un montant de EUR 498.000,- (quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille euros) provenant du compte courant de la BANQUE INVIK S.A. tel qu'indiqué dans les comptes de la Société (la Créance et ensemble avec les Prêts, la Contribution).

La Contribution, pour un montant total de EUR 4.000.000,- (quatre millions d'euros), est allouée comme suit:

1. Un montant de EUR 3.455.000,- (trois millions quatre cent cinquante-cinq mille euros)
  2. un montant de EUR 483.000,- (quatre cent quatre-vingt-trois mille euros) au compte prime d'émission de la Société;
- et
3. un montant de EUR 62.000,- (soixante-deux mille euros) au compte de réserve légal de la Société.

Selon les articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la Contribution ainsi contribués en nature par BANQUE INVIK S.A. a fait l'objet d'un rapport de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, en tant que réviseur d'entreprises, en date du 5 novembre 2007, qui conclue de la manière suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 110.560 actions d'une valeur nominale de EUR 31,25 à émettre en contrepartie, assorti d'une prime d'émission d'un montant de EUR 483.000,-, ainsi que d'une allocation à la réserve légale de EUR 62.000,-, soit EUR 4.000.000,-.»

Une copie du rapport du réviseur ci-dessus mentionné après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant au nom des parties et le notaire sus signé, restera en annexe des présentes pour être enregistré en même temps auprès des autorités compétentes.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 3.580.000,- (trois millions cinq cent quatre-vingt mille euros) représenté par 114.560 (cent quatorze mille cinq cent soixante) actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 31,25 (trente et un euros et vingt-cinq centimes d'euros) à EUR 620.000,- (six cent vingt mille euros) représenté par 19.840 (dix-neuf mille huit cent quarante) actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 31,25 (trente et un euros et vingt-cinq centimes d'euros) en annulant 94.720 (quatre-vingt-quatorze mille sept cent vingt) actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 31,25 (trente et un euros et vingt-cinq centimes d'euros) dans le but de compenser une perte de EUR 2.960.000,- (deux millions neuf cent soixante mille euros).

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier en conséquence de l'article 5, deuxième paragraphe, des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social visée à la deuxième résolution ci-dessus et la réduction du capital social visée à la quatrième résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura maintenant la teneur suivante:

«Le capital social mis de la Société est fixé EUR 620.000,- (six cent vingt mille euros) représenté par 19.840 (dix-neuf mille huit cent quarante) actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 31,25 (trente et un euros et vingt-cinq centimes d'euros), entièrement libérées.»

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société de façon à y refléter les changements ci-dessus décidés et donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société et tout Avocat à la cour, Avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG pour procéder, individuellement, sous leur signature, à l'enregistrement au nom de la Société l'émission (en ce compris, pour éviter tout doute, la signature du dit registre) de (i) l'augmentation de capital de la Société décidé à la deuxième résolution ci-dessus et (ii) la diminution de capital de la Société décidé à la quatrième résolution et (iii) de procéder, le cas échéant, à toutes formalités liées à ceci.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 44.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de cette même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Geradin, S. Wolter, K. Law, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007. Relation: LAC/2007/35526. — Reçu 40.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 22 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007140899/242/272.

(070163860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

---

**Capinvest S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.893.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
*Le Domiciliaire*  
Signatures

Référence de publication: 2007140437/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06136. - Reçu 30 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070163195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

---

**E-Tech Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.622.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007140456/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK05999. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070163463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

---

**Falcione Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.931.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
*Le domiciliataire*  
Signatures

Référence de publication: 2007140435/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06122. - Reçu 30 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070163203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

---

**Syntesi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.760.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Le domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2007140434/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06119. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

**INFICO International Finance and Investment Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 38.545.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INFICO INTERNATIONAL FINANCE AND INVESTMENT COMPANY S.A.

M. A. Ousmanou

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007140382/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07379. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

**Hientgen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9390 Reisdorf, 23, rue de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 94.310.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007140407/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 8 novembre 2007, réf. DSO-CK00051. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070163733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

**Interpagos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg.

R.C.S. Luxembourg B 59.488.

L'an deux mille sept, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Viviane Muller, commerçante, veuve de Monsieur Raymond Pauly, née le 22 octobre 1937 à Larochette, demeurant à L-7321 Steinsel, 8, rue des Fraises.

2) Monsieur Guy Pauly, agent d'assurances, né le 12 août 1945 à Luxembourg, demeurant à L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg.

3) Madame Marie-Angèle Pauly, employée privée, épouse de Monsieur Robert Goerens, née le 22 novembre 1938 à Diekirch, demeurant à L-1420 Luxembourg, 294, avenue Gaston Diederich.

4) Mademoiselle Monique Goerens, employée privée, née le 23 septembre 1969 à Luxembourg, demeurant à L-8077 Bertrange, 2, Impasse Quatre Saisons.

5) Monsieur Claude Pauly, employé privé, né le 24 mars 1963 à Steinsel, demeurant à L-7346 Steinsel, an den Bongerten.

Lesquels comparants, représentés comme dit-est, en leurs qualités de seuls et uniques associés actuels de la société à responsabilité limitée INTERPAGOS S.à r.l., avec son siège social à Luxembourg, 40, rue de Bragance, constituée suivant acte notarié en date du 21 novembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 353 du 4 juillet 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 23 janvier 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 310 du 5 mai 1998;

ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire de la société, à laquelle ils se reconnaissent par ailleurs dûment convoqués.

#### *Exposé préalable*

Préalablement à la tenue de l'assemblée générale, les associés, prénommés, ont exposé ce qui suit:

Que les 4.000 parts sociales existantes d'une valeur nominale de 24,80 euros de la société à responsabilité limitée INTERPAGOS S.à r.l. étaient détenues à concurrence de:

- 3.996 parts sociales par Monsieur Guy Pauly
- 1 part sociale par Madame Marie-Angèle Pauly
- 1 part sociale par Mademoiselle Monique Goerens
- 1 part sociale par Monsieur Raymond Pauly
- 1 part sociale par Monsieur Claude Pauly

Total: 4.000 parts sociales

Que Monsieur Raymond Pauly, en son vivant employé privé e.r., ayant demeuré en dernier lieu à Steinsel, est décédé «ab intestat» à Luxembourg en date du 18 janvier 2007. Que suivant contrat de mariage reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 15 février 1993, les époux Raymond Pauly - Viviane Muller avaient adopté le régime de la communauté universelle des biens, de sorte que la part sociale de INTERPAGOS S.à r.l., ayant appartenu à Monsieur Raymond Pauly, est échue entièrement à son épouse survivante, Madame Viviane Muller, prénommée.

Qu'il résulte de ce qui précède, que les parts sociales de la société à responsabilité limitée INTERPAGOS S.à r.l. appartiennent dès lors actuellement à concurrence de:

- 1 part sociale à Madame Viviane Muller
- 1 part sociale à Madame Marie-Angèle Pauly
- 1 part sociale à Mademoiselle Monique Goerens
- 1 part sociale à Monsieur Claude Pauly
- 3.996 parts sociales à Monsieur Guy Pauly

Total: 4.000 parts sociales

#### *Cession de part*

Ceci étant exposé, Madame Viviane Muller, veuve du sieur Raymond Pauly, prénommée, a déclaré par les présentes céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour, à Monsieur Guy Pauly, prénommé, la part sociale qu'elle détient comme décrit ci-avant au prix de 24,80 euros, montant que la cédante déclare avoir reçu avant la signature des présentes en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce dont il est confirmé bonne et valable quittance.

Le cessionnaire déclare expressément accepter cette cession de parts.

La part cédée n'est représentée par aucun titre. Le cessionnaire est propriétaire de la part cédée à partir de ce jour et il aura droit aux bénéfices éventuels y afférents à compter de ce jour.

En conséquence, la cédante met et subroge le cessionnaire dans tous ses droits et obligations attachés à la part sociale présentement cédée.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, présents ou représentés comme dit-est, se réunissent en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Les associés déclarent donner leur accord à la prédite cession de part sociale.

Ensuite, le gérant, Monsieur Guy Pauly, prénommé, déclare accepter la cession de part sus-mentionnée au nom et pour compte de la société et dispenser la cédante de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

##### *Deuxième résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de huit cents euros (800,- EUR) pour le porter de son montant actuel d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents euros (99.200,- EUR) à un montant de cent mille euros (100.000,- EUR) sans émission de parts sociales nouvelles, par augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes pour le porter de 24,80 euros à 25,- euros.

##### *Libération*

Les associés constatent la libération intégrale de l'augmentation de capital par incorporation de réserves d'un montant de huit cents euros (800,- EUR).

L'existence des réserves a été justifiée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, par un certificat établi en date du 29 octobre 2007 signé et certifié exact par le gérant de la société.

lequel certificat restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

*Troisième résolution*

Suite à ce qui précède, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les quatre mille (4.000) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- 3.997 parts sociales par Monsieur Guy Pauly
- 1 part sociale à Madame Marie-Angèle Pauly
- 1 part sociale à Mademoiselle Monique Goerens
- 1 part sociale à Monsieur Claude Pauly

Total: quatre mille (4.000) parts sociales

*Quatrième résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Luxembourg, 40, rue de Bragança à L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg.

En conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le siège social est établi à Moutfort.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Muller, G. Pauly, M.-A. Pauly, M. Goerens, C. Pauly, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, LAC/2007/33938. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007140906/220/104.

(070164334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

**Luxol Investissement S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 41.277.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007140449/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06858. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070163484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

**Europrop Luxembourg II Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 32.155.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

141120

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007140446/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04972. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

---

**Dodgson SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, route de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 118.825.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 24 octobre 2007, que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société DODGSON SA. a été renouvelé pour une nouvelle période d'une année:

- Monsieur Georges Deitz, administrateur
- Monsieur Pascal Noel, administrateur
- Madame Sonja Linz, administrateur
- La société CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l., Commissaire aux comptes

Leur mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007140749/799/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK07909. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

---

**AFD Rivesaltes A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 114.005.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007139701/5770/12.

(070162929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

---

**B & R Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4987 Sanem, 15, Quartier de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 86.333.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007139702/220/12.

(070162485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

---